

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

SEPTEMBRE 1744



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de son Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET¹⁵⁹

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Septembre 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques piéces intéressantes à
l'Histoire du tems.*

Ayant promis dans l'article de *Berlin* de nos derniers mémoires, de donner dans ceux-ci un extrait de ce qui fonde les prétentions de la Maison Royale & Electorale de Brandebourg à la Succession de la Principauté d'Oostfrise, voici succinctement le contenu d'un long imprimé que cette Maison a fait faire là-dessus en 1740.

Frederic - Guillaume, Electeur de Brandebourg, ayant rendu des services considérables à l'*Allemagne*, & essuyé de grandes pertes dans la guerre contre les Couronnes de *France* & de *Suede*, qui fut terminée par la Paix de *Nimegue*, les Etats de l'Empire s'engagerent en 1675. par des conclusions solennelles & réitérées, de lui procurer une indemnité. Elle n'eut cependant pas lieu, & ce ne fut qu'à la

I.
*Sur quoi
fondé le Roi
de Prusse
possede Oost-
frise.*

fin de l'année 1694, que pour acquiter en quelque façon cette promesse, l'Empereur Leopold accorda à l'Electeur de Brandebourg Frederic III. l'Expectative sur le Comté d'*Oostfrise*, en cas que la Ligne masculine de la Maison regnante vint à s'éteindre. Cette concession fut confirmée dans la forme la plus ample par l'Empereur Joseph en 1706. & par l'Empereur Charles VI. en 1715. En conséquence, le feu Roy de Prusse prit en 1732 le titre & les armes d'*Oostfrise*, & il le fit notifier par tout où il convenoit, sans que personne parût le trouver mauvais. Mais depuis ce tems-là plusieurs Jurisconsultes ont commencé à soutenir, que l'*Oostfrise* est un Fief où les Femmes peuvent succéder au défaut des Mâles. On répond pour la Maison de Brandebourg, que ce Comté est un Fief masculin de l'Empire, & on le prouve, premierement, parce qu'il n'y a rien dans l'Acte primordial d'Investiture qui dise expressément le contraire, ce qui seroit nécessaire pour qu'elle fût un Fief héréditaire mixte; & secondement, parce que depuis ce tems-là (l'an 1454) tant les Empereurs, que les Comtes, Princes & Etats d'*Oostfrise* ont toujours marqué par leurs Actes, qu'ils considéroient ce Comté comme un Fief masculin de l'Empire, jusques-là que les Filles du Prince Ennon-Louis, mort en 1660. furent exclus de la succession par le Prince George-Christian, leur Oncle paternel, ce qui auroit été contre le Droit féodal, si l'*Oostfrise* étoit un Fief héréditaire mixte. Il est pourtant vrai, qu'il y a dans les lettres d'Expectative une réserve en faveur des Maisons de Lichtenstein & de Rittberg, qui descendent de celle d'*Oostfrise* par les Femmes. Mais outre que cette

claufe ne peut s'étendre jufqu'à détruire la totalité de l'Expectative, elle fe borne expreffément à confervcr aux fufdites Maisons leurs prétentions fur Efens, Stedersdorff & Wittmund, & elle exclut, par cette reftriétion même, les Lignes féminines de la Succeffion d'Ooftfrife, puifque fi elles étoient capables de fuccéder, les droits des deux fufdites Maisons à cette Succeffion auroient été auffi réfervés.

Cette pièce n'a paru qu'après une Brochure Allemande fous le titre d'*Effai, tendant à prouver les droits des Comtes de Wied-Runkel fur la Succeffion d'Ooftfrife, du chef de leur mere, la Comteffe Chrifline - Louife d'Ooftfrife, fœur du dernier Prince Charles-Edzard.* On indique dans cette Brochure feize différens moyens pour prouver que la Principauté d'Ooftfrife eft un Fief mixte de l'Empire, & que les femmes peuvent & doivent y fuccéder au défaut des mâles. Or il eft établi, dans le droit féodal, & même il eft incontestable (c'est ainfi qu'on parle) que lorsqu'il s'agit d'un Fief mixte, le mâle descendant d'une femme doit être préféré aux femmes quoique plus proches; donc les Comtes Charles-Louis & Chrétien-Louis de Wied Chrichingen font les feuls vrais Succelfeurs du Prince Charles-Edzard leur oncle maternel.

Sur l'affaire de cette Principauté d'Ooftfrife; le Roi de Pruffe a fait porter le premier d'Août à la Diétature de la Diète de l'Empire à Francfort, un Mémoire portant en fubftance ce qui fuit.

LE Roi de Pruffe ayant établi invinciblement le droit en vertu duquel, après l'extinction des descendans mâles, tant de la Maifon des Princes,

II.
Mémoire
du Roi de
Prusse sur
la même
matière.

que de celle des Comtes d'Oostfrise, il étoit appelé naturellement à la Succession de tous les Etats possédés par le défunt Prince d'Oostfrise Charles Edzard, dernier mâle de cette Maison; droit fondé sur l'expectative que l'Empereur Leopold, de glorieuse mémoire, accorda en 1694. au Roi de Prusse Frédéric I. ainsi qu'à tous ses descendans provenus de l'Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, à titre d'indemnité de la part de tout l'Empire Romain, en considération des dommages que la Maison Electorale de Brandebourg avoit soufferts pendant la guerre qui fut terminée par la Paix de Nimègue; laquelle expectative a été accordée du consentement de tous les Electeurs du St. Empire, & renouvelée ensuite par l'Empereur Joseph, successeur de Leopold, & par le feu Empereur Charles VI. aux renouvellemens d'investiture de la Maison Electorale de Brandebourg: C'est sur ce fondement, & en conséquence d'un droit si incontestable, que Sa Maj. Prussienne a pris possession de la Régence de cette Principauté, & que conformément à l'usage établi, elle vient d'en demander l'investiture à Sa Maj. Imp. Elle est dans une entière confiance que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ne lui refuseront pas le titre, la place, ni le suffrage de cette Principauté, dans le Banc des Princes de l'Empire, de la même maniere que le dernier Prince d'Oostfrise en a joui, & qu'Elle doit en jouir pareillement, vu les titres onéreux qui lui en ont acquis le droit. Et comme Sa Maj. Prussienne n'a rien eu jusqu'à présent plus à cœur, que d'avancer la prospérité, la gloire, la tranquillité & la sûreté de l'Empire Romain, Elle ne manquera pas, en qualité de bon Patriote Allemand, de donner de nouvelles preuves de son zèle à cet égard, soit par rapport aux anciens Etats qu'Elle possède dans l'Empire,

des Princes &c. Septemb. 1744. 163
pare, soit par raport à la Principauté qu'Elle vient
d'acquérir &c.

La Reine de Hongrie & de Boheme a adressé à ses Ministres dans les Cours étrangères un nouveau Rescrit, qui tend à refuter l'imputation, comme si par les opérations de son Armée sur le Rhin, elle donnoit quelque atteinte aux droits & aux prérogatives des Etats de l'Empire. Ce Rescrit, trop étendu pour être mis ici en entier, est datté du 18. Juillet. Sa Maj. s'y exprime, entre-autres, dans les termes suivans :

« Ce n'est pas ici la coutume d'exagerer les
» choses au-delà de ce qu'elles sont réellement.
» Mais vous pouvez assurer hardiment, qu'en
» cette occasion (*lorsque les François & les Ba-*
» *varois ont attaqué le Corps du Général Nadasty*
» *sur la Lauter*) & dans les assauts donnés à la
» Ville de Weyssembourg, les ennemis ont eu
» plus de cinq mille hommes tant tués que
» blessés & faits prisonniers, & que leur perte,
» depuis que les opérations de la guerre ont
» commencé sur le Rhin, doit monter au moins
» à neuf mille hommes. C'est donc à présent
» plus que jamais, que l'occasion tant désirée
» se présente d'effectuer notre indemnité, sans
» préjudice néanmoins de notre Partie adverse,
» & de faciliter ainsi la réconciliation de deux
» Maisons si étroitement liées par le sang, afin
» de travailler en même-tems à assurer la tran-
» quillité de l'Empire & la liberté publique,
» sur des fondemens plus solides que ne sont
» les Promesses, les Garanties & les Traités,
» &c. »

A ce Rescrit sont jointes deux Lettres du Marquis de Villarias, premier Ministre du Roi d'Espagne, au Comte del Bene, Envoyé Extraordinaire

III.
Rescrit de
la Reine de
Hongrie &
de Boheme.

dinaire de Sa Majesté Cath. à Francfort, & dont on a trouvé le moyen à Vienne de se procurer des copies. Elles sont toutes deux dattées d'Aranjuez le 9. Juin dernier, & regardent un Traité d'Alliance conclu à Francfort au mois de Mai dernier, entre le Roi de France, le Roi d'Espagne, & la Maison de Baviere, tendant à confirmer & à amplifier certaines clauses des Traités signés à Fontainebleau & à Nymphenbourg dans l'année 1741. entre les mêmes Puissances, ainsi qu'on va le voir par la traduction suivante des pièces mêmes.

Le Marquis de Villarias au Comte del Bene.
Aranjuez le 9. Juin.

Premiere Lettre.

IV.
Deux Lettres du
Marquis
de Villarias au
Comte del
Bene.

Votre Excellence nous communiqua en datte du 18. Avril le projet pour le nouveau Traité entre le Roi & l'Empereur, & Sa Maj. s'y seroit conformée plutôt, si ce n'étoit que l'ayant communiqué à la France, on étoit à attendre la réponse; mais comme Votre Excellence mande dans sa Lettre du 23. Mai, que Mr. de Charvigny a ordre d'accéder & d'entrer dans ledit Traité, Sa Maj. ordonne que Votre Excel. passe d'abord à sa conclusion; à quelle fin je joins ici le plein-pouvoir nécessaire, pour qu'on ne retarde pas une affaire très-utile & nécessaire, vu sur-tout les circonstances qui sont survenues du depuis.

Dans la supposition que la France y doit entrer comme Partie contractante, il sera nécessaire d'y ajouter quelques articles aussi-bien pour ce qui regarde le Roi de France & l'Empereur, que pour ce qui nous touche avec le Roi de France, sur tout à l'égard des garanties, & de l'établissement de Mgr. l'Infant Don Philippe.

Quant au premier, pour ce qui regarde l'Empe-

des Princes, &c. Septemb. 1744. 165

yeux & le Roi de France, Votre Excellence devra seulement avoir soin, qu'il n'y ait point d'obligation pour le Roi, qui lui soit plus à charge, que celles qu'il a contractées par le Traité de Nimphenbourg, & de Fontainebleau. Et quant au second, Votre Excel. aura soin que les François prennent les mêmes engagemens que l'Empereur par les articles II. III. & IV. au Projet; parce que, selon que V. Exc. le comprendra elle-même, par-là le Roi de Naples & Mgr. l'Infant Don Philippe resteront avec plus d'avantage qu'ils n'avoient par le Traité de Fontainebleau.

Il se pourroit aussi que la France ne cherchât point d'y mêler quelque article qui la regarde particulièrement, & qu'elle n'allât pas plus loin que d'accéder au Traité comme Partie contractante; en ce cas il faut que l'adresse de Votre Excellence fasse en sorte qu'on y mêle quelque clause dans l'article, qui regarde l'accession de la France, qui mette le Roi de France en quelque obligation relative à celle que contracte l'Empereur dans lesdits articles II. III. & IV. puisqu'il conviendra fort de gagner quelque prise de plus dans ce Traité pour tout ce qui pourroit arriver à l'avenir.

Si la France refuse toute autre clause que celle d'accéder simplement comme Partie contractante, Votre Excel. devra pourtant signer le Traité, puisqu'au moins l'on tirera parti de ce qu'offre l'Empereur; ce qui, comme j'ai dit ci-dessus, mérite déjà assez d'attention pour l'avantage que nous avons à nous promettre de l'Alliance.

A l'article IV. du Projet Votre Excel. aura soin de faire modifier la clause qui dit : & les satisfactions, qui lui sont dûes en vertu de ses justes prétentions; en substituant à sa place, & les satisfactions qu'il attend en vertu de ses prétentions,

rions. Parce que jusqu'à présent le Roi n'a jamais reconnu pour justes les droits de l'Empereur, & en les déclarant pour tels, le Roi déclareroit en même tems, que les siens propres ne le sont pas; Votre Excel. aura aussi remarqué que dans le Traité de Nimphenbourg ce point a été remis à une négociation amiable. Par la même raison l'on doit substituer dans le même article à la place de, à égard à ses droits particuliers sur la même succession, les mots suivans, à égard à ses droits sur la même succession, avec quoi l'on reste dans les mêmes bornes, tant du côté du Roi comme du côté de l'Empereur.

C'est ce que le Roi m'ordonne de mander à Votre Excellence.

Seconde Lettre.

PAR la Lettre principale de Votre Excellence du 23. du passé, & par la Lettre en chiffre qui l'accompagnoit, le Roi a appris la conclusion de l'Alliance & son contenu : Le Roi approuve que Votre Excel. insiste pour que nous soyons admis, ainsi que la France, en forme, & du consentement des Parties contractantes, quoique l'on n'espère point que Votre Excel. l'obtienne, à cause des difficultés qu'on a pu découvrir jusques à présent, & qui seront plus difficiles à surmonter après la conclusion de l'Alliance.

Comme cette Alliance est si forte, & qu'elle ne pourra pas manquer de réduire l'Archiduchesse à accepter la Loi, Sa Majesté ordonne que Votre Exc. ait soin de porter toujours sa plus grande attention à découvrir d'avance toute négociation qui tende à la paix. Puisque n'étant pas assurés pour lors de nos progrès en Italie, nous nous trouverions peut-être dans l'impossibilité de les continuer, il faudra tâcher de ne pas être prévenu pour pouvoir prendre

dre le parti qui conviendra le plus.

Le Roi ne doute point que V^{otre} Excel. ne s'acquittera de ces deux ordres avec zèle, & qu'elle fera rapport de leur exécution &c.

On s'est procuré à Vienne des copies de ces deux Lettres du Marquis de Villarias, avec le même succès qu'on a eu les pièces secrètes qui y ont été rendues publiques, après la Contre-déclaration de guerre contre la France; pièces au nombre de huit que Sa Majesté Hongroise a envoyées également à ses Ministres dans les Cours étrangères, & que nous avons indiquées dans nos derniers mémoires, page 94.

Si le Rescrit de la Reine qu'on vient de rapporter avec deux Lettres du Marquis de Villarias, trouve dans la suite une Réfutation, nous en ferons également usage. Il a été répondu à celui de cette Souveraine, émané le 13. Mai dernier, & dont nous avons donné le précis le mois passé, page 60. par un Mémoire de la Cour de Francfort qui tend à le réfuter, ensemble une Réponse au mémoire que la même Cour fit remettre à la Diète de l'Empire le 17. Mars dernier.

Cette réfutation est imprimée en douze grandes pages in folio. On s'y exprime d'abord en ces termes sur les voyes de réconciliation proposées à la Reine de Hongrie & de Bohême.

V.
*Mémoire de
la Cour de
Francfort.*

» Les excellentes qualités que possède cette
» illustre Princesse, & qui répondent à sa haute
» naissance, jointes à l'étroite union du sang
» qui est entre l'Empereur & elle, ont été &
» sont encore présentement les motifs qui ont
» entretenu S. M. Imp. dans la confiance &
» dans l'espérance, qu'enfin la justice de ses
» prétentions trouveroit accès, & que si l'on

» ne

ne parvenoit pas d'abord à un accommodement amiable , du moins ne feroit-il pas impossible de convenir sur la restitution préliminaire de ses Etats patrimoniaux , injustement envahis , & de mettre par-là des bornes aux procédés violens , qui durent depuis si long-tems , & qu'elle supporte avec tant de magnanimité.

Après quoi , l'on se plaint de l'imputation comme si la Cour de France étoit entrée dans des vûes qui tendissent à affoiblir les Puissances du Nord , & à fondre avec des forces réunies , sur les Etats de l'Electeur de *Brunswick*. On passe ensuite à la prétention comme si la même Cour en se conformant à l'esprit de la Convention de *Nieder-Schönfeld* , avoit dû se détacher de la Couronne de France , & séparer ses troupes d'avec les siennes. On y fait cette remarque.

Il s'ensuivoit , comme de soi-même , que les troupes auxiliaires seroient devenues inutiles , & que leur assistance auroit cessé d'être nécessaire , si l'on eût pu dans ce tems-là ménager entre les deux Sérénissimes Maisons , une paix à laquelle S. M. Imp. par son grand amour pour la tranquillité & la prospérité de la chere Patrie Allemande , apportoit de son côté toutes les facilités possibles , & prêtoit les mains de la meilleure foi du monde. On en donna alors des espérances certaines à S. M. Imp. Ce fut même le motif de son retour d'*Augsbourg* à *Francfort*. La Cour Britannique , à laquelle celle de Vienne avoit envoyé les négociations de paix , confirma ces espérances. Tout le monde sait qu'il y eut des entretiens à cette occasion , entre le Lord Carteret & le Prince Guillaume de Hesse-Cassel.

On alla plus loin; car, il y eut des articles
d'accommodement ajustés, avec l'approba-
tion des deux Parties. Les choses demeurerent
néanmoins sans effet; & on ne se tint ni aux
déclarations qui avoient été faites de bouche,
ni aux points d'accommodement qui avoient
été mis par écrit . . . S. M. Imp. qui est
accoutumée à suivre le droit chemin, & à
donner tous ses soins pour l'avantage, l'hon-
neur & la prospérité de l'Empire Allemand,
est bien assurée, qu'on ne pourra jamais lui
reprocher d'avoir rien tenté de préjudiciable
aux droits des Etats & des Vassaux de l'Em-
pire, ni d'avoir agi contre sa Constitution,
ses principes fondamentaux, ses Loix les plus
salutaires, & contre l'Union-Electorale, ainsi-
qu'il est arrivé par le Traité de *Worms*, sans
parler d'autres exemples qu'on pourroit citer.
Le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'E-
lecteur de Brunswich-Lunebourg, a trop de
preuves de la droiture des sentimens de S. M.
Imp. pour donner créance à aucune imputa-
tion contraire. Il seroit à souhaiter qu'on
eut eû le même menagement pour l'Empe-
reur, par rapport à ses Etats patrimoniaux.
Ils ne se trouveroient pas, comme ils le sont,
au pouvoir de l'ennemi. On fait assez que
S. M. Imp. également avant comme depuis
le commencement de son regne, a toujours
eu beaucoup de confiance en S. M. Brit. &
qu'Elle a fait tout ce qui dépendoit d'Elle
pour conserver son amitié. On ne peut donc,
avec fondement, lui prêter des vûes aussi peu
vraisemblables que celles d'avoir voulu attra-
quer hostilement une Cour à qui elle donne
continuellement des témoignages de son ami-

tié , & auprès de laquelle Elle entretient
 tellement un Ministre , quoique cette Cour
 ne lui en ait pas encore envoyé.

On fait dans cette longue réfutation , un
 tableau des souffrances & des maux de la *Ba-
 vière* , en remarquant , que la seule taxe exigée
 en argent a monté , de l'aveu des troupes Au-
 trichiennes , à la somme de trois millions 171
 mille 228. florins , sans compter beaucoup d'au-
 tres millions exigés sous d'autres noms. On y
 compare ce qui se passe en *Bavière* , avec la con-
 duite qui a été tenue de la part de la Cour de
 Francfort au commencement de la guerre , & on
 s'exprime à ce sujet de la manière suivante.

Tout l'Empire est témoin , qu'il n'en a pas
 été de même de la campagne que S. M. Imp.
 a faite dans les Etats d'*Autriche* & dans le
 Royaume de *Bohème* , quoique l'on ait qua-
 lifié son entrée dans ces pays-là , des noms
 de pillage , d'incendies , d'extorsions d'argent ,
 d'enlèvement d'hommes & de bestiaux. Ce
 n'est pas toujours aux Commandans des trou-
 pes , ou à ceux qui sont dans les Places , qu'on
 doit s'en rapporter sur des accusations de cette
 nature. On fait assez les ruses auxquelles ils
 ont recours dans ces occasions , surtout quand
 c'est le Commandant d'une Place assiégée.
 Mais il faut considérer les suites réelles , &
 faire attention , qu'ils s'en est bien fallu , que
 pendant le siège de *Prague* on ait extorqué
 des habitans jusqu'au dernier sol , puis
 qu'immédiatement après la retraite du Ma-
 réchal de Belleisle , la Cour de *Vienne* a tiré de
 grandes sommes de cette Capitale & du reste
 de la *Bohème* ; ce quelle n'auroit pû faire ,
 si *Prague* & tout le Royaume avoient été ré-
 duits dans le triste état où se trouve la *Bavière*.

des Princes &c. Septembre 1744. 171

Après ces pièces qui regardent les matieres du tems, nous annoncerons quelques ouvrages sortis nouvellement des presses, ou qui s'impriment actuellement.

L'Honoré & fils, Libraires à Amsterdam, ont imprimé & débitent l'excellent ouvrage de *Xenophon*, intitulé le *Portrait & la condition des Rois*, avec les Notes du savant Mr. Pierre Coste, la *Fameuse Retraite des dix mille de Xenophon*, avec des Notes, & enrichie de la Carte de cette fameuse Retraite; les *Chôses mémorables de Socrate & la vie de ce grand Philosophe & la Cyropédie de Cyrus*, le tout en 4. Tomes in 12.

Les mêmes publient les *Observations sur l'Art de faire la guerre selon les maximes des plus grands Généraux*; ouvrage utile & nécessaire à tout Officier de quelque Nation ou Rang qu'il soit 8^{vo}. L'utilité d'un tel Ouvrage n'a pas besoin de recommandation puisqu'il n'a paru qu'après avoir passé par les mains des meilleurs Généraux, & que le Roi de France en a reçu favorablement la Dédicace. Ils ont publié aussi les *Annales d'Espagne & de Portugal* en IV. Tomes in quarto, enrichis de très-belles figures & de cartes, de même qu'une Edition in douze en 8. Tomes. *Les Confessions de Madame la Comtesse D*** pour servir de *Reponse à celles du Comte D*** en deux parties 8^{vo}. Les *Sermons de feu Mr. Chatelain* 8^{vo}. II. Tomes. 1744.

On est aussi actuellement occupé à imprimer à Bruxelles chez Charles de Vos, Jean-Baptiste de Vos, Philippe Joseph Lemmens, & André de Vos, associés, *Antonii Merenda J. C. Foroliviensis olim in Regio ac Inclito Gymnasio Ticinensi Jur. Civ. Professoris Primarii, Controversiarum Juris Libri XXIV. Opus questionum theoreticarum illustri-*

VI.
Ouvrages
de Littérature.

illustrium, & rerum forensium ac difficillimarum ; diligenti & penè stupendâ tractatione, novarumquæ animadversionum ingenti numero, omnibus tum Judicibus, Juris-Consultis, tum Advocatis, & Pragmaticis perquàm utile & nécessaire ; in quo bis mille & amplius Dubitationes practicæ explicationem summopere desiderantes, consutatæ recentiorum Scriptorum opinionibus, novâ & accuratiori methodo exponuntur Voluminibus V. Editio nova non modò à Variis, quæ in prioribus Editionibus irrepserant, mendis, accuratè mundanda & expurganda, sed & insuper indicibus præcipuarum Legum & Canonum nec non generali Rerum & Verborum facundissimo, præter alias accessiones, adornanda.

Ouvrage en cinq Tomes in folio, proposé par souscription, & qui sera du prix de 24. florins argent Brabant de change. En souscrivant on paye 6. florins, en recevant le premier Tome au mois de Mars prochain 4. florins, autant en recevant le second cinq mois après, & successivement même payement pour les trois & quatrième Tômes, de cinq en cinq mois, & rien pour le cinquième. On ne recevra les souscriptions que jusqu'au dernier Decembre de cette année ; chez les principaux Libraires des Pays-Bas & d'ailleurs, & à Luxembourg chez le Sr. Chevalier. Que s'il reste quelques exemplaires après les souscriptions fermées, ils seront vendus 30. florins de change.

Le mot de l'Enigme du mois passé est la *Fausse monnoye.* E N I G M E.

DEs plantes que l'on trouve en cent climats divers,

Je suis la plus utile & la plus nécessaire :

On ne voit point de Peuple en ce vaste univers,

Qui de me conserver ne se fasse une affaire.

Je crains avec raison les rigueurs des Hyvers ;
Je me cache avec soin dans un tems si contraire ;
Et j'attends les beaux jours où les arbres sont verds ;
Pour faire des jardins mon séjour ordinaire.

Au moment que je nais je suis grande d'un pié ,
Je crois assez long tems ; mais telle est ma nature ;
Que quand même je suis plus grande de moitié ,
Un pied de ma grandeur fait toujours la mesure.

Les autres arbrisseaux se parant de leurs fleurs ,
Etalent à nos yeux mille aimables couleurs :
Mais quoique je ne sois ni belle , ni féconde ,
Je porte sans fleurir le plus beau fruit du monde.

Etant de la grandeur l'appui le plus certain ,
Sur moi , quoique je sois en effet peu de chose ,
Comme sur un Atlas le monde se repose :
Et c'est moi qui soutiens les droits du genre humain.

Je suis utile aux Rois que le faste environne ,
Je leur aide à porter le faix de leur Couronne ;
Et si quelqu'un pouvoit m'ôter au Grand Seigneur ;
On verroit à l'instant décroître sa grandeur.

Du même enfantement nous naissons deux jumelles ,
Qu'on ne peut séparer sans des douleurs mortelles.
Quand on me voit en l'air , le présage est fâcheux ;
Celui d'une comète est bien moins dangereux.

Vous qu'un désir pressant excite à me connoître ,
Lecteur , je ne suis pas à six pieds de vos yeux :
Mais comme c'est le soir qu'on me découvre mieux ,
Attendez jusques-là , vous me verrez peut-être.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en PIEMONTE, & en SAVOYE, depuis le mois dernier.

I.
Les deux
Armées
toujours
près de
Rome.

Italie. Les deux Armées se maintiennent dans la position où nous les avons laissées aux environs de Rome, malgré l'air si contraire aux Autrichiens, & le manque de quelques provisions aux Espagnols; c'est à-dire, que le Roi des deux Siciles avoit encore sur la fin de Juillet son Camp dans le poste avantageux de *Velletri*, & le Prince de Lobkowitz à *Nemi* avec sa gauche appuyée à *Tivoli*, pour communiquer avec l'*Abbruzze*, sans se porter à rien qu'à se faire canonner des diverses Batteries qui défendent l'approche des deux Camps, quoique sans effet de part ni d'autre, & à faire continuer les escarmouches entre les Miquelets & les troupes irrégulières d'Autriche. Ainsi, quoiqu'on donne une attention particulière à tout ce qui se passe dans les deux Armées, il n'y a que ceci d'essentiel à en rapporter, sur-tout par rapport aux faits militaires. Quant au surplus, des Détachemens Autrichiens vont sans cesse renforcer leur Armée, à laquelle le Prince de Lobkowitz ayant fait faire le 17. un mouvement sur la gauche, le Comte de Gages en prit lieu de croire qu'il se proposoit de l'assembler sous les murs de Rome, & même d'en faire entrer une partie dans cette Ville, puisque, sans perte de tems, ce Général Espagnol a fait déclarer au Pape, que si Sa Sainteté accorderoit la moindre retraite aux troupes Autrichiennes, il ne pourroit s'empê-

cher

cher de bombarder Rome pour les obliger d'en fortir.

Les portes de cette Capitale qui étoient demeurées ouvertes, furent fermées, ensuite d'une telle déclaration, & on ne laissa entrer que par le guichet les personnes qui venoient de la campagne. Le Pape ayant fait dire aussi au Prince de Lobkowitz, qu'il le prioit de ne point exposer Rome à éprouver les menaces du Comte de Gages, le Cardinal Secrétaire d'Etat reçut d'abord une Lettre conçûe en ces termes.

Votre Eminence peut être assurée que Mr. le Général de Gages est dans une très-grande erreur, s'il s'imagine que je pense à me retirer, avec l'Armée de la Reine, sous les murs de la Ville de Rome, ou d'en faire une Place d'armes. La considération dont j'ai usé jusqu'à présent, doit rassurer Sa Sainteté & tous les Habitans de cette Capitale, sur les craintes qu'ils pourroient avoir conçûes à ce sujet. Ainsi Mr. le Général de Gages peut se dispenser de les épouvanter à mon occasion, par la crainte d'un bombardement. Au reste, s'il a prétendu, par cette menace, de pénétrer quelles sont mes vûes, il connoîtra que ce moyen lui a mal réussi. Je profite avec bien de la joye de cette occasion, pour renouveler les assurances de ma soumission & vénération très respectueuses envers Sa Sainteté dont je baise les pieds, & de la singulière considération avec laquelle je prie Votre Eminence d'être persuadée que je suis &c.

II.
Lettre du Prince de Lobkowitz au Cardinal Secrétaire d'Etat.

Deux jours après cette Lettre écrite, un Capitaine Anglois vint remettre au Prince de Lobkowitz une Lettre de l'Amiral Matthews, qui lui annonçoit que cinq Vaisseaux de guerre de son Escadre étoient arrivés sur les côtes de l'E-

tat Ecclésiastique, afin de seconder l'Armée Autrichienne dans ses opérations. Dans la même Lettre l'Amiral Matthews prend aussi congé du Prince de Lobkowitz, & lui marque que le Roi de la Grande-Bretagne a bien voulu, sur ses instances, lui accorder la permission de retourner en Angleterre. L'Escadre Angloise qu'il commande & qui étoit venue sur les côtes de l'Etat Ecclésiastique forte de treize Vaisseaux de guerre & de quelques Galliotres à bombes, après s'être pourvûe de nouvelles provisions, est partie de *Vado*, & se retrouve de nouveau à quelques Bâtimens près, à la rade des Isles d'*Hieres*.

Le 22. le Général Broune reçut ordre du Prince de Lobkowitz de se tenir prêt à marcher avec un Corps pour aller joindre les troupes Autrichiennes qui sont dans l'*Abbruzze*. L'Armée Espagnole & Napolitaine s'étoit pour lors fortifiée considérablement sur la gauche, du côté des marais qui remplissent le terrain dans cet endroit-là jusqu'à la mer; & avec l'avantage de sa position, un Ingénieur Espagnol a trouvé dans *Velletri* une source d'eau, dont la découverte a causé d'autant plus de joye dans toute cette Armée, qu'on y souffroit beaucoup depuis la fin de Juin par le manquement d'eau. Le Roi des deux Siciles a fait une gratification de trois mille ducats à cet Ingénieur.

Naples. Quoiqu'on sache qu'il soit resté des Vaisseaux de guerre Anglois sur les côtes de l'Etat Ecclésiastique, jusqu'à la fin de Juillet, il n'en avoit encore paru aucun en deçà de *Gâete*. Mr. de la Vieuville étoit posté alors sur la frontiere de l'*Abbruzze* avec un corps de quelques mille hommes, menaçant des magasins que les Autrichiens ont à *Tivoli*; mais il ne s'est

s'est point encore avancé à cet effet. D'ailleurs les gardes & les patrouilles destinées à la garde des Côtes sont si bien garnies d'artillerie dans les endroits où une descente pourroit être tentée, qu'il semble que tout est d'autant plus en sûreté à cet égard, qu'on vient de faire encore partir de *Naples* pour le Camp du Roi à *Velletri*, trois Bâtimens chargés de vivres, qui ont pris la route de *Nettuno*; quatorze autres qui avoient déchargé les leurs à la Tour de *Badino*, en en étoient au contraire revenus heureusement dans le Port quelques jours auparavant. On envoie également des vivres & des provisions par terre à ce Camp, & à en juger par des dispositions qui se font par ordre de la Régence, il semble, qu'on n'y en enverra plus que par cette voye, qui est celle que prennent toutes les recrues qui passent continuellement à l'Armée.

Cependant le Corps de troupes Autrichiennes, qui a passé dans l'*Abbruzzo*, & dont on a dit quelque chose le mois passé, continuë d'y être, attendant un renfort, afin d'exécuter d'ultérieures entreprises, ou plutôt de reprendre celles qu'il a interrompues, faute d'être assez nombreux pour se maintenir dans les Places où il s'étoit porté. Le Général Broune, comme on le pense, le joindra incessamment avec un Détachement considérable de l'Armée du Prince de Lobkowitz & de l'Artillerie; ce qui néanmoins donneroit à l'Armée du Roi de la supériorité sur celle de ce Prince.

Si les autres Etats d'*Italie* sont toujours dans une situation à ne nous fournir rien d'intéressant, il n'en est pas de même de la République de *Genes*: Elle nous représente son ancien état d'in-

III.

*L'Isle de
Corse soulevée de son
chef,*

quiétude par rapport à l'Isle de Corse, mais nullement à l'occasion du Traité de Worms, puisque son exécution quant à l'article de *Final* n'a pas eu lieu. Il en est donc que cette République a le déplaisir de voir les Insulaires Corfes reprendre le dessus sur elle, & se livrer de nouveau au Seigneur Theodore Baron de Neuhoff. L'Acte suivant le fait connoître.

Au nom de Dieu. Le Royaume de Corse assemblé en 1736. dans sa plus grande & sa plus saine partie, ayant élu, après mûre délibération, pour son Prince & son Roi légitime, le Baron Theodore de Neuhoff, lui donnant, par rapport à la juridiction & au gouvernement, toute l'autorité qui convient à de légitimes Souverains; & cette élection ayant été confirmée par un serment solennel prêté sur les saints Evangiles, ce qui doit nous obliger à observer inviolablement de notre part la foi donnée: A ces causes le Royaume s'est assemblé de nouveau dans sa plus grande & sa plus saine partie, & a dressé le présent Acte, qui dans tous les tems & lieux doit sortir son effet, & en vertu duquel il confirme, rétablit & promet par serment, de maintenir & d'observer pour toujours tout ce qu'il a promis en l'année 1736. audit Baron Theodore de Neuhoff, & tout ce qui a été conclu & convenu avec lui; cassant & déclarant nul & comme non avenue, tout Acte, Ecrit, Souscription ou Déclaration à ce contraires, que la République de Genes, notre ennemie, peut avoir extorqués; les déclarant subreptices ou obreptices, ou obtenus de quelque autre maniere invalide & induë, d'un ou de plusieurs de nos Nationnaux. Et Nous les Chefs, Principaux & Magnats, comme Procureurs légitimes des Peuples & des Communautés de notre Royaume, formant la plénitude des voix, dressons publiquement
cet

des Princes &c. Septembre 1744. 179

Acte authentique & public, pour avoir force d'une loi pragmatique - inviolable en tous lieux & tems & auprès d'un chacun, en faveur du susdit Baron Theodore de Neuhoﬀ, notre Seigneur & Roi, comme le seul & unique que les peuples reconnoissent pour tel, veulent, désirent, demandent, en la meilleure forme &c. Protestant, jurant &c. en la meilleure forme &c. Fait par notre Régence à Corte le 14. Juin 1744.

Deux Députés de chacune des Communautés suivantes ont signé cet Acte; savoir, de Niono, Talcini, Venaco, Bozio, Castello, Fiumorbo, Serra, Alesani, Verde, Campoloro, Morcani, Castina, Casacconi, Ampugnani, Orezza, Rustino, Vallerustie, Caccia, Costiera, Nebbio, Capo Corso, & Balagna; de même que quatre Députés pour le district d'au-delà les Monts, tous Procureurs légitimes & Lieutenans - Généraux.

Voilà ce qui s'est derechef passé en Corse le 14. Juin. Peut-être y a-t-il eu des ressources pour arriver à un tel but, après la soumission à ses Maîtres dans laquelle l'Isle étoit rentrée; mais ce qui a favorisé le plus cette nouvelle incartade des Insulaires envers leur Roi prétendu, qui s'est, dit-on, tenu caché pendant quelque tems du côté de Sienna, c'est l'absence des troupes Genoises que la République a retirées de l'Isle à l'occasion du Traité de Worms. Ainsi on est à la veille de revoir, contre toute attente, des scènes dans un Pays qui en a jusqu'ici montré de si singulieres.

Le Sénat de Genes paroît fort embarrassé à cette occasion. Il l'est aussi sur d'autres articles; l'un est que les habitans de la vallée de Polsevero se sont révoltés, que plus de 800. Payfans armés se sont assemblés au tour de la maison de

de campagne du Commissaire de la République ; & on déclaré qu'ils ne mettront point les armes bas, si on ne les rétablit dans leurs anciens privilèges , & si on ne supprime de nouvelles impositions dont on les a insensiblement surchargés. L'autre article qui a embarrassé la République , est que le Roi de Sardaigne lui a fait demander , au commencement de Juillet , la Ville de *Novi* pour en faire une place d'armes , avec menace , si on lui refusoit sa demande , de faire rompre tous les chemins qui conduisent du côté de Genes en Lombardie : mais S. M. Sardaignoise , embarrassée présentement elle-même , par l'entreprise exécutée des François & Espagnols dans son Pays , comme nous allons le voir , semble avoir perdu de vûe celle dont il a menacé le Pays de la République.

P I E M O N T.

Toute l'Armée d'Espagne & de France aux ordres de l'Infant Don Philippe & du Prince de Conti , s'est rassemblée sous *Nice* , dès que la résolution eut été prise de passer les Alpes par les vallées du Dauphiné , en conformité du Plan du dernier de ces Princes ; & en étant partie sur plusieurs colonnes , elle alla occuper *Briançon* , *Guillestre* & *Tournus* ; positions qui menaçoient également les trois passages du côté d'*Oulx* , du côté du *Château - Dauphin* , & du côté de la vallée de *Sture*.

Ce mouvement fit croire au Roi & à ses Généraux que ce n'étoit qu'une feinte , pour les porter à dégarnir les endroits où les François & Espagnols paroissoient résolus de faire leurs plus grands efforts ; ainsi on les laissa faire , &

les deux principaux Corps de troupes de Sa Majesté demeuroient auprès de *Demont* & de *Château-Dauphin*, tandis qu'il y avoit dans les gorges, quelques Bataillons détachés avec de l'Artillerie & plusieurs Ingénieurs & Canonniers, On étoit d'ailleurs par-tout sur ses gardes & le Roi avec le Prince Royal ne cessoit de visiter les ouvrages des divers Forts qui devoient faire repentir l'ennemi de son entreprise, comme il lui arriva l'année dernière. Mais l'événement n'a pas répondu cette fois ci à l'attente de Sa Majesté. On va le remarquer dans deux relations dont nous nous servons; l'une est du Camp des Princes, & fait un détail des plus circonstancié de l'avantage que leurs troupes ont remporté; l'autre est du Camp du Roi. La première porte mot-à-mot ce qui suit.

Après que l'Armée combinée de France & d'Espagne eut occupé *Briançon*, *Guillestre* & *Tournus*, positions d'autant plus avantageuses pour elle, que n'occupant de la droite à la gauche que l'espace de huit lieues, & qui menaçoient également les trois passages du côté d'*Oulx*, du côté du *Château-Dauphin*, & du côté de la vallée de *Sture*, les Princes résolurent d'attaquer tout-à-la-fois, les Piémontois dans cette dernière vallée, & dans celle du *Château-Dauphin*. Il leur étoit important surtout de gagner la première, qui communique directement avec le Comté de *Nice*, pour pouvoir en tirer des vivres & du secours en tout tems, même en hiver. L'attaque de la vallée de *Suze* ne rendoit qu'à y attirer, par une diversion, une partie des forces du Roi de Sardaigne, qui n'auroit plus été à tems de marcher à la défense de la vallée de *Sture*, parce que les trois po-

I.
Relation
faite au
Camp des
Princes, de
l'entrée des
Français &
Espagnols en
Piémont.

sitions

sitions de l'Armée combinée l'obligeoient à vingt lieues de marche pour se porter de l'une à l'autre. Dans cette vue on avoit laissé Mr. de Castellar dans le Comté de *Nice*, & on réservoir à un autre usage tant les cinq Bataillons Suisses, que les Détachemens François aux ordres de Mr. de Mauriac, qui y étoient aussi restés.

La diversion de la vallée de *Suze* n'ayant pas été suivie en son entier, l'attaque projetée pour le 12. Juillet, fut remise au 18. Le Plan s'en réduisoit à attaquer vivement par plusieurs points la vallée de *Sture*, & à menacer assez puissamment celle de *Château Dauphin*, pour y détourner l'attention du Roi de Sardaigne & lui faire prendre le change. Dans ce dessein, Mrs. de Givry & de Campo-Santo partirent du Village de *Bousson*, le premier avec 10. Bataillons, & le second avec 5. & marchant par la vallée de *Querasque* sur le col de *Longuet*, le premier occupa la vallée de *Bissenée*, & le second la Montagne de la *Traversiere*, d'où ils menaçoient également la droite & la gauche du *Château Dauphin*. Mr. Gaudica partant de *Tournus* avec 6. Bataillons, se porta sur le même Col de *Longuet*, & Mr. de Lautrec avec 14. Bataillons, marcha à *Mosin*, à la tête dudit Col. L'objet des deux premiers Corps étoit non-seulement d'attirer les forces ennemies dans la vallée de *Château Dauphin*, mais encore de s'assurer un moyen de pénétrer en *Piémont* par cette vallée, si l'entreprise sur la vallée de *Sture* venoit à manquer, & même de s'emparer des retranchemens de *Château-Dauphin* & d'y prendre poste, si le Roi de Sardaigne s'y affoiblissoit par un mouvement rétrograde.

La vallée de *Mera* séparant celles de *Sture* & de *Château Dauphin*, il étoit essentiel d'y avoir

des Princes &c. Septemb. 1744. 183

un assez gros Corps de troupes pour occuper la communication du Roi de Sardaigne, & l'obliger de verser les troupes de l'une des deux vallées dans l'autre. Mr. de Lautrec s'avança par le Col de *Marie* avec ses 14. Bataillons, dont 9. étoient destinés à se porter jusqu'à *Prats*, sous les ordres de Mr. du Chatel, & les 5. autres, sous les ordres de Mr. de Lautrec, à déverser dans la vallée de *Sture*. Leur séparation se fit à *Bareille*, que Mr. de Gaudica vint occuper sur le champ avec ses 6. Bataillons, par une contremarche qu'il fit au Col de *Longuet*, pour être en état de garder la communication de la vallée des *Bellins* dans la vallée de *Sture*, & se trouver en même-tems à portée de soutenir Mr. du Chatel. Les ordres donnés à celui-ci, étoient d'éloigner la communication des ennemis & d'observer leurs mouvemens; & si le Bailli de *Givry* attaquoit, il devoit s'avancer incontinent sur le derriere des retranchemens de *Château Dauphin*. Cette disposition, jointe à celle de Messieurs de *Givry* & de *Campo-Santo* qui menaçoient les flancs de ces retranchemens, mettoit l'ennemi hors d'état de renforcer à tems la vallée de *Sture*, & de résister dans celle de *Château-Dauphin*. Quoique cette dernière parut réellement menacée, Monsieur le Prince de Conti crut devoir augmenter l'inquiétude qu'il donnoit aux ennemis, & dès le 17. au matin, il fit attaquer par Mr. de Chevert avec 1200. hommes la Garde-Porte avancée du *Château-Dauphin*. Elle fut emportée, & on y fit 200. prisonniers dont 5. Officiers.

Les dispositions pour l'attaque de la vallée de *Sture* n'étoient pas moins belles. Elles consistoient principalement à tourner & à prendre

à revers les postes des Barricades , connus pour les meilleurs de toute la frontière ; & la chose étoit si difficile , vû les Cols presque impraticables par où il falloit y marcher , que l'ennemi regardoit les différentes marches de nos troupes vers cette partie , comme une feinte pour détourner son attention de dessus *Château Dauphin*. Nous préparions cependant 6. attaques contre la vallée de *Sture* , qui étoient portées sur différents points des retranchemens. Mr. d'Arembourg se présentoit au front des Barricades avec 3. d'autres disent 12. Bataillons entre les Villages de *Preinard* & de *Prenaczy*. Mr. de Villemur avec 7. ou 8. Bataillons devoit attaquer la droite des retranchemens des Barricades par le Col de *Ferrière*. Mr. de Mauriac avec 5. Bataillons Suisses & un Detachement François se porta par la vallée de *Pierrepont* & le col du *Fer* derrière les retranchemens , & il étoit à portée , en cas que les ennemis fussent forcés aux Barricades , de les attaquer dans leur retraite. Mr. de Castellar , qui avec 8. Bataillons avoit marché par *Isola* & le Col *Ste. Anne* jusqu'aux bains de *Vinay* , devoit passer la *Sture* au Village des Planches , deux lieues au dessous des Barricades , & par là non-seulement il coupoit la retraite aux ennemis , s'ils s'y étoient défendus , mais encore il pouvoit les attaquer par derrière du côté de la *Sture*. Mr. de Garica avec 6. Bataillons & un Detachement de 400. François , aux ordres de Mr. de Montenard , marcha sur les retranchemens d'*Esquiper* dans les revers de la montagne qui couvre la gauche des Barricades. Il falloit forcer les retranchemens , qui en formant la communication de la vallée de *Mars* , couvroient le flanc des Barricades. Il y en avoit deux

deux. Celui de la *Gardette* au bout de la vallée du *Prat Chelier*, fermoit l'accès de la montagne des *Pians*, & empêchoit qu'on ne pût déverser sur les Barricades. Celui des hauteurs de *Prest* couvroit l'accès de la même montagne & la plus courte retraite des ennemis sur *Demont*. Le retranchement de la *Gardette* devoit être attaqué par Mr. de Givry avec 6. Bataillons Espagnols, & celui de *Preil* par Mrs. de Lautrec & de Bissy avec 5. Bataillons.

Toutes ces Colonnes étoient arrivées le 17. de bonne heure aux divers points de leurs attaques, & on attendoit le 18. au matin pour commencer une attaque générale. Mr. de Lautrec avoit même, dès le 17. au soir, attaqué le retranchement de *Preil* sur le rapport de plusieurs Desertteurs, qui lui avoient dit, qu'il y avoit peu de monde. Mais 8. Bataillons des ennemis, qui se retiroient des autres retranchemens sur celui-là, y firent une vigoureuse résistance, & un orage affreux s'y joignant, il fut obligé de discontinuer l'attaque. On y a perdu 112. hommes tués ou blessés, y compris 10. à 12. Officiers. Mr. Pallavicini, qui commandoit les 9. Bataillons destinés à défendre la vallée de *Sture*, se voyant tourné & pris à revers de tous côtés par des colonnes si avantageusement postées, qu'elles ne lui laissoient aucune espérance, ni de les repousser, ni de se retirer, s'il attendoit davantage, prit le parti d'évacuer tous ses retranchemens, & se retira toute la nuit par la montagne de *Pians* sur *Demont*. Il en informa aussi-tôt le Roi son Maître. Le 18. au point du jour, allant pour attaquer les retranchemens où le Roi de Sardaigne s'étoit tenu jusques-là, nous les trouvâmes abandonnés,

nés, & nous n'eûmes que la peine de nous établir dans des postes si formidables, qu'on les regardoit comme un obstacle invincible à notre entrée dans le Piémont.

On dépêcha d'abord au Bailli de Givry, pour l'informer de ce succès, & lui porter l'ordre de rejoindre le gros de l'Armée. Mais la longueur & la difficulté des chemins, ne permirent pas que le Courier arrivât assez tôt. Ainsi voyant le 19. au matin les ennemis faire un mouvement rétrograde de beaucoup de troupes, mouvement qui étoit causé par leur retraite de la vallée de *Sture*, il attaqua, selon ses ordres avec la plus grande vigueur, non-seulement les retranchemens de la vallée de *Bessenée*, mais encore ceux de la montagne de *Pierrelongue* & de la *Butayable* au-dessus du *Château-Dauphin*, & il les força. Il fit ensuite ses dispositions pour attaquer le Château de *Berlingue*, situé sur le sommet de la montagne à la droite de la *Tour du Pont*. Ce Fort fraisé & palissadé, & défendu par un chemin couvert, décidoit du sort des retranchemens. L'attaque dura plus de cinq heures. Le Régiment de Poitou reçut trois fois ordre de se retirer, mais il n'en voulut rien faire, & il protesta qu'il emporteroit les retranchemens, ou qu'il y périroit. Sa constance triompha, & le Régiment de Salis, ci-devant Travers, qui arriva à son secours, acheva & donna le dernier coup. Les retranchemens furent emportés, & les six Bataillons qui les défendoient presque détruits. Le Lieutenant-Général du Verger, qui les commandoit, a été tué. Les Piémontois ont laissé 1300. hommes tués sur le champ de bataille. Notre perte n'est pas moins considérable. Le Bailli de Givry, boiteux depuis long

des Princes &c. Septemb. 1744. 127

long-tems d'une blessure, a un coup de fusil qui lui casse la rotule de sa bonne jambe. Le Comte d'Aginois a un coup de fusil dans la tête, & Mr. d'Aubeterre un au travers du corps. Les deux Colonels Marquis de la Carte, de Conti & de Salis, Grisons, sont tués. Le Régiment de Conti a 31. Officiers tant tués que blessés, sans les Soldats; & la perte du Régiment de Poitou consiste en 50. Officiers tués ou blessés, & 700. Soldats. Du reste, cette action a rempli la totalité de l'objet que nous nous proposons, & est décisive en notre faveur. Les Armées combinées ont pris en conséquence une position générale. Vingt-un Bataillons occupent la vallée de *Château Dauphin*, Mr. de Gaudica tient avec dix autres celle de *Mera* pour la communication, & 38. Bataillons restent campés à *Sambure* & aux environs. Les ennemis se sont retirés à *St. Pierre* près de *Pignerol*.

Voici la seconde Rélation. Elle est datée du Camp du Roi à *St. Pierre* près de *Pignerol*, où Sa Majesté s'est postée après l'avantage que ses ennemis ont eu sur lui. Cette Rélation a été envoyée à tous les Ministres Piémontois dans les Cours étrangères, & renferme ce qui suit.

Dix-huit Bataillons François, deux de troupes Espagnoles, & 33. Compagnies de Grenadiers de ces dernières étant descendus par la *Gardette*, dans la vallée des *Bellins*, la nuit du 16. au 17. de ce mois, ils attaquèrent le lendemain vers les deux heures après midi nos Grenadiers, nos Piquets & Carabiniers, qui étoient postés à droite & à gauche, sur les hauteurs, & qui composoient un Corps d'environ 900. hommes. Cette inégalité de forces ne les empêcha pas de soutenir,

I I.
Autre Rélation sur le même sujet.

soûtenir, avec beaucoup de vigueur, cette attaque, qui se fit par détachemens, & il y eut pendant deux heures un combat très-vif. Les troupes qui gardoient les hauteurs du valon de *Bondormir*, en étant descenduës pour soûtenir le combat, elles ne pûrent remonter à leur premier poste, & furent obligées de le laisser dégarni. Mr. de Guibert, que le Roi avoit chargé de la défense des postes attaqués, voyant que les ennemis s'emparoiënt des principales hauteurs, jugea à propos d'en retirer les troupes, & de les faire entrer dans les retranchemens. Elles furent obligées, pour venir jusques-là, d'essuyer le feu des ennemis, qui leur tuèrent & blessèrent quelque monde, & firent plusieurs prisonniers. Le 18. les ennemis attaquèrent en colonne une des branches de la montagne apeillée la *Bicoque*, où il y avoit 200. hommes, qui étant soûtenus par les piquets qu'on fit descendre du sommet, repoussèrent les premiers, & les obligèrent de se retirer, avec perte, jusques au-delà d'un ravin. On leur fit aussi quelques prisonniers. La nuit du 18. au 19. le Bailli de Givry fit monter par le valon de *Bondormir* 10. Bataillons de troupes Françaises, qui défilèrent le lendemain matin par derriere le rocher de *Pierrelongue*, & qui après avoir été obligés de franchir des sentiers très-difficiles, vinrent se former sur la crête de ce rocher, vis-à-vis de la redoute de *Monte-Cavallo*. Les piquets & les Carabiniers, qui gardoient ce débouché, le défendirent très-courageusement, & repoussèrent l'ennemi jusqu'à deux fois; mais leur résistance ne put être longue, à cause du feu que l'on faisoit sur eux de dessus le rocher de *Pierrelongue*, lequel domine ce débouché. Quelques Grenadiers & Carabiniers, qui

qui gardoient la premiere butte, furent forcés, & le Comte Doria, leur Commandant, y fut tué. Sur les trois heures après midi les ennemis s'avancèrent, sans tirer, jusques auprès de la redoute. Le feu que l'on fit sur eux de deux pièces de canon, les mit d'abord en désordre. On auroit pû en profiter, sans un brouillard épais qui s'éleva, & à la faveur duquel ils attaquèrent cette redoute. L'Officier d'Artillerie, lequel faisoit servir les deux pièces de canon, ayant été mis hors de combat, & par conséquent hors d'état de continuer à donner ses ordres, les ennemis profiterent de cette circonstance, pour s'emparer de la redoute. Le Colonel Roguin y fut tué. Les Bataillons que le Roi fit avancer ne pouvant soutenir le feu de la redoute & du rocher, furent obligés de se replier plusieurs fois les uns sur les autres. Cette difficulté ne les empêcha pas de faire un mouvement si à propos sur la droite, qu'ils parvinrent à reprendre poste sur le rocher. Mr. du Verger qui les commandoit, fit attaquer la redoute l'épée à la main, & en reprit possession, ainsi que de deux pièces d'artillerie, après avoir obligé les ennemis d'abandonner ce poste. Cette attaque fut très-vive, & le Marquis de Seyssel, Aide de Camp du Roi, y fut tué. Les ennemis renforcés par des troupes fraîches étant revenus à la charge, attaquèrent de nouveau la redoute, & s'en emparèrent, après avoir essuyé une vigoureuse résistance, qui couta la vie à Mr. du Verger, lequel commandoit les Bataillons envoyés au secours de ce poste. La plûpart des autres Officiers ayant été tués ou blessés, le reste du Corps fut obligé de se retirer. Le Roi voyant les ennemis en possession d'un poste aussi important, & d'où ils

N

pouvoient

pouvoient prendre à revers les retranchemens de la vallée de *Vraita* & de celle du *Fô*, Sa Majesté jugea à propos de retirer les troupes & l'artillerie qui étoient dans ces retranchemens, & de leur faire prendre la route de *St. Pierre*, où elle a établi son Camp, & d'où elle observe les dispositions des ennemis, afin de prendre ses mesures en conséquence. Dans le même Camp sont arrivées, sans aucun obstacle, les troupes qui gardoient les hauteurs du col d'*Elva*, celles qui étoient dans la vallée de *Maira*, & celles que le Commandeur de *Cumianes* avoit sous ses ordres du côté de la plaine. Le Marquis de *Pallavicini*, qui occupoit la gorge de *Vinay*, ayant vu les ennemis s'emparer des hauteurs voisines du col de *Preïve*, il s'est replié avec son Corps de troupes sur *Demont*. Quoi qu'on n'ait pas encore appris au juste à combien monte la perte que les ennemis ont faite à ces différentes attaques, on est cependant informé qu'elle surpasse de beaucoup la nôtre, particulièrement celle qu'ils ont essuyée à la prise de la vallée de *Bellins*.

Une entreprise telle que celle de forcer les gorges du *Piémont*, méritoit les relations qu'on vient d'en donner ; & elles doivent suffire aux gens du métier, pour leur faire connoître tout ce qui s'y est passé d'essentiel, & qu'une manœuvre de cette nature n'a pû que coûter fort cher aux troupes qui l'ont exécutée. Aussi le Prince de *Conti*, moins touché de la gloire qu'il a acquise dans cette occasion, que de la perte de ceux qui y ont péri, il en a été pénétré tellement de douleur, qu'il a répandu des larmes sur leur sort : Caractère digne d'autant d'éloges, que lui en donnent ses ennemis mêmes pour la prudence, la valeur & l'intrépidité avec lesquelles

il a exécuté le plan méthodique qu'il avoit formé, en réglant de telle sorte ses opérations particulières, que chacune en produisant son effet, a répondu au but principal, & en a assuré le succès. Mais deux avantages essentiels se joignent aux qualités héroïques du Prince de Conti, ce sont l'amour & la confiance des troupes qu'il a parfaitement acquis.

Le Marquis de la Mina commandant l'Armée Espagnole sous l'Infant Don Philippequi s'est fort distingué dans l'attaque des gorges, reconnoissant l'avantage d'avoir acquiescé au projet du Prince de Conti, voit présentement qu'étant maîtres des retranchemens de la vallée de *Bellins* & de la *Tour du Pont*, l'Armée combinée est assurée de la communication avec le Dauphiné & la Provence, & qu'elle peut tenter à déboucher dans la plaine de Piémont. C'est une suite du plan du Prince.

Cette Armée campée à *Vinay* dans le Val de *Stura*, depuis le passage des gorges, s'est mise pour cet effet en mouvement dans les derniers jours du mois Juillet, & elle faisoit alors état d'y être renduë avant la mi-Août, en laissant derrière elle *Demont*, avec un corps de troupes pour en faire le Siège. Car la grosse Artillerie arrive; elle est de 60. pièces de canon & de 20. mortiers, les chemins sont présentement praticables, & les difficultés la plupart levées. On a fait néanmoins un grand nombre de cabestans pour monter le canon sur les monragnes. On parle d'assiéger ensuite *Coni*, afin de pénétrer en Italie par le *Monferrat*.

Mais le Roi campé à *Saint Pierre* près de *Pignerol*, fait faire de son côté des mouvemens à ses troupes, qui indiquent que ses opérations

III.

*Suite du
projet du
Prince de
Conti.*

en défense seront d'une telle vigueur, qu'elles pourront répondre à son attente. Ses forces sont d'environ vingt-cinq mille hommes, par la jonction de toutes les troupes qui étoient dans les vallées d'où elles ont été délogées; & comme on tire quelques mille hommes des garnisons, il y a aparence que l'Armée du Roi fera bientôt de 30. à 32. mille hommes. Elle aura aussi une bonne artillerie. Outre celle dont elle est déjà munie, on doit lui faire passer les canons dont la Citadelle de *Milan* peut absolument se passer, aussi-bien que les munitions; & il doit passer du *Tirol* dans le *Milanéz* quelques mille hommes de troupes irrégulières, tant pour y renforcer les garnisons, que pour secourir le Roi, supposé qu'elles puissent arriver à tems.

Les Espagnols qui sont restés à *Nice* & à *Villefranche*, ont miné les chantiers où l'on construit les Galeres, pour les faire sauter avec les fortifications, au premier mouvement que feront les Piémontois pour recouvrer le Comté de *Nice*.

S A V O I R E.

Avant le passage des gorges du *Piémont* exécuté par l'Armée combinée de France & d'Espagne, un grand nombre de malades Espagnols ont été conduits dans ce Duché, d'où une bonne partie de troupes de la même Nation qui y étoient demeurées, s'est mise au contraire en marche pour aller joindre cette Armée. Le reste est toujours aux ordres du Comte de Sada, Gouverneur du Duché pour l'Infant Don-philippe. Ce Seigneur a depuis peu établi deux magasins considérables l'un à *Aiguebelle* & l'autre à *St. Jean de Morienne*; & en vertu d'un ordre qu'il

des Princes &c. Septembre 1744. 193

a reçu de *Madrid* touchant la levée des impositions, il a convoqué le Sénat de *Chambery*; & il a été réglé que la *Savoye* payeroit par mois 8155. pistoles de contribution ordinaire, outre 5836. pistoles pour acquitter les arrérages des contributions imposées les deux années précédentes, & qu'aussi il sera payé un tiers du produit des rentes féodales; 10. pour 100. du loyer des maisons & du produit des Biens en fonds de terre, dont on excepte tout ce qui appartient aux Eglises, ou à des fondations pieuses; de plus, 25. écus d'or pour chaque titre de Marquis 15. écus d'or pour chaque titre de Comte, 10. écus d'or pour chaque titre de Baron, de même que 5. écus d'or payables par chaque Gentilhomme; laquelle taxe sera levée sur le même pied qu'elle l'étoit avant l'entrée des Espagnols en *Savoye*; au surplus 3. sols par mois pour chaque bœuf ou vache de la première espèce, 4. sous par mois pour chaque cheval de monture ou d'attelage, un sol pour les autres bêtes de somme, & un ou deux sols par mois pour chaque porc, chèvre, brebis, &c. La capitation sur le commun des habitans, est indépendante des autres impositions.

C'est là ce que la *Savoye* a à payer régulièrement au Gouvernement Espagnol.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable aux
PAYS-BAS, en HOLLANDE, & en
ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

Les affaires du *Rhin* changées subitement par le passage de ce fleuve que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine a si heureusement

N 3 exécuté

exécuté, ont fait changer les affaires de ces Pays, quant aux Armées. C'est l'époque de l'affoiblissement de l'Armée Françoisse dont il a fallu détacher des Corps nombreux, pour aller secourir l'*Alsace*, & en même-tems celle des mouvemens de l'Armée alliée, qui enfin sortie de ses anciennes positions & toute rassemblée, s'est portée sur le territoire ennemi, comme on va le voir.

I.
Armée des
Alliés cam-
pée sur le
territoire de
France.

Toutes les Troupes Hollandoises du second corps, & les nouveaux renforts de troupes Angloises arrivés à *Ostende*, de même que tous les détachemens, ayant joint successivement cette Armée des Hauts-Alliés, elle abandonna le 31. Juillet le Camp qu'elle occupoit près d'*Oudenarde*, passa l'*Escarut* sur cinq ponts, & alla camper à *Asperen*, qu'elle quitta le lendemain pour se camper depuis *Kerckhoven*, *Amvelghem*, *Hauterive*, *Boslu* & *Helchin*. Elle resta dans cette position jusqu'au 6. Août, qu'attendant sa diverse Artillerie, elle s'est remise en marche sur deux colonnes, & a commencé à défilier par la gauche dans le même ordre qu'elle étoit campée. Le bagage de l'Armée formoit une troisième colonne. L'Armée est venue camper ce jour-là la droite au pont d'*Es pierre*, & la gauche à *Bailleur*. Le quartier général fut établi à *Estaimbourg*, territoire de la Châtellenie de Lille.

Les dispositions étant faites le lendemain pour séjourner, l'ordre fut cependant donné de décamper. On marcha toute la nuit, mais avec beaucoup de peine, & on arriva le 8. à dix heures du matin à *Cisling*, où le Roi de France a eu son quartier à l'ouverture de la Campagne. Quoique les troupes eussent besoin de repos, l'Armée ne laissa pas de continuer sa marche, parce qu'elle avoit une journée sur le Marechal de Saxe, qui

com-

des Princes &c Septembre 1744. 195

commande ce qui est resté de troupes Françaises en Flandres ; que par conséquent le Pays étoit ouvert , & qu'on pouvoit marcher jusqu'à la *Marcq*.

L'aîle gauche composée de troupes Autrichiennes & Hollandoises , étant donc arrivée au poste de *Bouvines* , le Duc d'Ahrenberg y fit jeter un pont , pendant qu'il alla reconnoître en personne jusqu'au moulin de *Sainghin Melantois*. Le pont fini , cette aîle passa la *Marcq* , & établit son camp auprès de *Sainghin Melantois* en pays ennemi , à peu de distance de *Lille* , coupant par-là au Maréchal de Saxe la communication avec *Condé* , *Valenciennes* , *Douai* , & le *Quesnoi*. Cette marche a été pénible à l'Armée , à cause des fossés qui se rencontroient par-tout , mais elle lui a été d'autant plus fructueuse , que le 9. à la pointe du jour , les Députés des Châtellenies & Districts de *Lille* , de *Douay* & d'*Orchies* ont envoyé demander des passeports pour venir au Camp , & s'arranger par rapport aux contributions & à la livraison des vivres & fourages ; ce qui a été fait , de maniere que l'Armée subsiste présentement aux dépens de l'ennemi , & va se porter , à quelque entreprise considérable , & telle que le Siège de *Lille* , ou peut-être de *Douay* , où a été mise depuis six semaines toute la grosse Artillerie Française , & dont la Garnison n'est pas forte. Le 16. toute l'Armée la plus belle qu'on puisse voir , campoit encore en ordre de bataille jusqu'à une lieue de *Lille* , sans commettre le moindre désordre dans le Pays où elle se trouve , ensuite des bons ordres de ses Généraux. Cette Armée composée d'environ 70. mille hommes , & qui reçoit une artillerie également belle & nombreuse ,

reuse, n'a point trouvé d'obstacle dans la marche, si l'on excepte quelques escarmouches entre les Hussards Autrichiens & les Pandoures François, qui ne sont pas assez remarquables pour être mises en détail.

I I.
Armée du
Maréchal
de Saxe.

Quant à l'Armée Française, retirée derrière la *Lys* où nous l'avons laissée le mois passé, & dont on a fait entrer 4000. hommes dans *Lille* & 1500. dans *Maubeuge*, elle n'est plus que d'environ 40. à 45. mille hommes : Car outre le Corps du Duc d'Harcourt, auquel s'est joint celui du Maréchal de Belleisle, un Détachement de vingt mille hommes, dont la Maison du Roi fait partie, s'est encore mis en marche le 17. Juillet pour se rendre au *Rhin* ; & afin que ce Corps fit toute diligence, comme les autres qui l'ont précédé, on lui a fourni quantité de chariots pour le transport du gros & du petit bagage. Il avoit été réglé auparavant que chaque Soldat des troupes destinées à cette marche, auroit deux livres de viande & 4. sols par jour, outre la paye ordinaire. Ces troupes marchans sur plusieurs colonnes, sont arrivées successivement à *Sedan*, à *Metz*, & autres lieux qui leur furent assignés, & continuant leur route, elles sont présentement toutes arrivées sur les frontières d'*Alsace*.

III.
L'Ambas-
sadeur de
Hollande
prend con-
gé du Roi.

Le Roi, qui partit de *Dunkerque* le 19. Juillet, pour aller commander son Armée dans cette Province, selon la résolution qu'il en avoit prise, arriva le 20. à *Bethune*, & le 21. à *Arras*, n'étant point retourné à *Lille*. Le Comte de Walsenaer, qui de *Lille* s'étoit rendu le même jour à *Arras*, y eut le 23. son audience de congé de Sa Majesté, qui n'avoit auprès d'elle dans son Cabinet, que le Comte d'Argenson, Ministre &

Secre-

Secrétaire d'Etat au Département de la guerre, Mr. de Wassenæer, dans le discours qu'il fit au Roi, lui témoigna combien il se sentoit flatté de la commission dont il avoit été honoré, & à laquelle les ordres dont il étoit chargé, l'obligeoient de mettre fin; & après avoir renouvelé les assurances de la satisfaction que les Etats Généraux ressentiroient toujours de cultiver son amitié, Sa Majesté répondit, que rien ne lui étoit plus agréable que les nouvelles assurances qu'elle recevoit par sa bouche des sentimens de Leurs Hautes Puissances, & qu'elle étoit bien fâchée que les circonstances présentes ne lui permissent pas de faire auprès d'elle un plus long séjour. Le Comte de Wassenæer s'arrêta, à l'issuë de l'audience, dans l'anti-chambre du Roi, y prit congé des Seigneurs de la Cour, & dina ensuite avec le Duc de Chartres, chez l'Evêque d'Arras, où se trouverent plusieurs personnes du premier rang: Il revint le 25. à Lille & ne continua que le 3. Août son voyage pour retourner à *La Haye*, ayant ainsi fini une Commission qui a donné toute attention aux Cours & au Public.

Le Roi accompagné des Princes, du Duc de Noailles, du Comte d'Argenson & d'une partie de sa Maison, continua le 24. sa route vers l'Alsace, S. M. arriva le 25. à *Peronne*, le 26. à *la Fere*, le 27. à *Laon*, le 29. à *Rheims*, le 31. à *Châlons*, le 2. Août à *Sainte Mancheould*, le 3. à *Verdun*, & le 4. à *Metz*. Avant de partir, elle laissa plein-pouvoir au Maréchal de Saxe d'agir de la maniere qu'il jugeroit la plus convenable pour son service, donna ordre de réparer & d'augmenter les fortifications des Places conquises, de fortifier aussi tous les postes qui

IV.
Le Roi
arrivé à
Metz.

qui en auroient besoin , & a fait frapper à la monnoye de *Lille* pour douze millions d'espèces , destinées à ces dépenses & à l'entretien de l'Armée qu'elle laissoit en Flandres.

Le Maréchal de Saxe qui continuë d'être derrière la *Lys* , fait toujours occuper *Courtrai* , conserve un poste avancé à *Harlebeck* qui est endecà de la riviere , & a pris des arrangemens pour mettre *Maubeuge* & autres Places à l'abri de surprise.

H O L L A N D E.

LE Comte de Wassenæer revenu depuis le 12. Juillet à *La Haye* , y a rendu compte aux Etats Généraux de ce qui s'est passé dans les entretiens qu'il a eus avec les Ministres du Roi de France , & d'une réponse qu'il a reçûe à des propositions qu'il leur a faites sur les moyens de parvenir à une conciliation des affaires générales ; ce qui paroît jusqu'ici avoir fait suspendre à Leurs Hautes Puissances de déclarer la guerre à la France , non-obstant les exhortations que ne cessent point de leur faire sur ce sujet Mrs. de Reischach & Trevor Ministres des Cours de Vienne & de Londres , & une Lettre de la Reine d'Hongrie & de Bohême que le premier de ces Ministres leur a encore remise depuis peu ; Lettre où cette Souveraine expose les motifs & les exemples qui devoient les déterminer à faire les derniers efforts pour mettre fin à la guerre en la poussant avec toute la vigueur possible.

Mais quoique jusqu'ici cette République n'ait pas jugé à propos de se porter à une déclaration de guerre ouverte contre la France , ses forces auxiliaires sont telles néanmoins qu'en se procurant par-là la continuation de sa sûreté

&c

des Princes, &c. Septemb. 1744. 129

& de son intérêt, & le maintien de la Cause commune avec la Couronne Britannique, la Cause de son auguste Alliée en sera également soutenuë puissamment; puisque les troupes du second renfort ont joint non-seulement celles du premier, mais l'Armée même dans les Pays-Bas Autrichiens, & que l'Escadre auxiliaire a commencé de mettre à la voile pour les côtes d'Angleterre le 21. Juillet, que le Vice-Amiral Schryver a pris les devans, afin de concerter avec les Généraux Anglois les opérations à faire. Les Vaisseaux de cette Escadre qui sont déjà arrivés à *Spithead*, sont le *Dordrecht* de 54. canons & de 300. hommes d'équipages, le *Damiette* de 64. canons & de 325. hommes, le *Leeuwenhorst* de 54. caoons & de 270. hommes, l'*Edam*, l'*Assendelft*, & le *Delft*, de pareil nombre d'hommes & de canons.

A N G L E T E R R E.

ON comptoit à la fin de Juillet sur la *Tamise* sept cens douze Navires marchands, qui ne pouvoient être employés, à cause de la guerre. Les Négocians ont ce déplaisir, tandis qu'ils voyent avec peine le commerce des Hollandois s'élever sur leurs débris, & fleurir de plus en plus. Ce contretems n'empêche cependant pas la Cour de faire de nouveaux efforts pour soutenir ce qu'on appelle la *Cause-Commune*, en soutenant la cause de la Cour de Vienne; & en faisant ces efforts, on pense d'encourager les Hollandois à en faire autant. Les grandes & fréquentes prises qui continuent à se faire en mer sur les François & les Espagnols, & dont
on

on voit sans cesse des listes , comme on continue d'en voir par contre du côté de ces derniers, si elles ne contribuent pas aux dépenses qu'on est obligé de faire quant à ces efforts, elles relevent du moins l'esprit de la Nation dans un tems où il s'abat par raport à son commerce; & ce qui le met dans quelque espérance, c'est la grande supériorité sur les ennemis, des Vaisseaux de guerre Anglois qui sont actuellement en mer : Au surplus, quelle que soit la jalousie des deux Nations Angloise & Hollandoise sur le fait du commerce, les négocians de cette dernière établis à Londres, ont député au commencement d'Août quelques-uns d'entre-eux au Baron de Boerzelaar, Député Extraordinaire des Etats Généraux, pour le prier d'obtenir un convoi en faveur des Vaisseaux employés à faire le commerce entre l'Angleterre & la Hollande; & le Baron s'étant adressé sur ce sujet aux Commissaires de l'Amirauté & au Lord Carteret, les ordres ont été donnés de détacher de *Spithead* deux Vaisseaux de guerre, pour tenir la mer entre les côtes de ce Royaume & le *Texel*. Il a été aussi arrêté dans le Conseil du Roi, que l'Escadre commandée par l'Amiral Balchen fera employée conjointement avec celle de Hollande, à croiser dans la *Manche*; il a paru depuis une Proclamation touchant la propriété des prises qui seront faites sur les ennemis par les Vaisseaux de l'un & de l'autre pavillon.

Ce qui a encore réveillé l'Amirauté, c'est l'Escadre Françoisise de *Brest*, qui a de nouveau paru sur les côtes, composée de treize Vaisseaux de guerre, & partagée en trois divisions. Comme le dessein de cette Escadre semble être de s'emparer des Vaisseaux que la Compagnie des
Indes

Indes Orientales attend de retour de ce Pays-là ; les Commissaires de l'Amirauté ont d'abord envoyé ordre à l'Escadre qui est à *Spithead*, d'en faire voile sur le champ pour la chercher & lui livrer bataille. Les ordres ont été aussi donnés d'embarquer, avec toute la diligence possible, un grand nombre de canons de fer & de fonte, avec leurs affûts, & une grande quantité de munitions de guerre, pour être transportés dans l'Isle de *Guernsey*, afin de la mettre en bon état de défense.

Ce qui est résolu quant aux nouveaux efforts de la Couronne dont on vient de faire mention, c'est de mettre l'Armée qui est dans les Pays-Bas en état d'agir offensivement, en lui envoyant toutes les troupes qui ne sont pas indispensables nécessaires dans le Royaume ; c'est la levée d'un nouveau Régiment Suisse, c'est l'augmentation de dix mille Matelots, & la construction de dix nouveaux Vaisseaux de ligne ; c'est de mettre sur le pied de mille hom. tous les Régimens d'Infanterie qui n'étoient que de 800. & de faire fondre à *Woolwich* & autres fonderies 500. canons neufs de bronze. Outre cette résolution, on dit que le Roi a conclu un Traité avec l'Electeur de Cologne, pour prendre à sa solde dix mille hommes des troupes de ce Prince.

Le Parlement a de nouveau été prorogé jusqu'au premier d'Octobre.

Le Comte de Holderness est nommé à l'Ambassade auprès de la République de Venise, & il se prépare à s'y rendre avec la Comtesse son épouse.

Quoiqu'on eut dit, page 176. de ce Journal, que l'Amiral Matthews avoit eu la permission
du

du Roi de revenir en Angleterre, on n'en dit rien dans ce Pays.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I.
*Escadres
Françoi-
ses.*

LE Comte de Maurepas qui étoit allé faire la visite des Ports du Royaume, & qui a été ensuite à *Dunkerque* en faire raport au Roi, est de retour à *Paris* depuis le 22. Juillet. L'un des arrangemens qu'il a pris dans ces Ports, est d'entretenir sur les côtes quatre-vingts tant Vaisseaux de guerre, que Frégates & autres Bâtimens armés en guerre; ce qui a déjà produit l'effet que six Vaisseaux Anglois ayant paru le 16. du même mois devant *Quimper* pour tenter de faire une descente, y ont été repoussés, & ont eu plus de 80. hommes faits prisonniers, outre ceux qu'on a tués; mais cela n'a pas empêché que l'Amiral Matthews, qui a reparu avec plusieurs de ses Vaisseaux à la hauteur de *Marseille*, retournant à sa station des Isles d'*Hieres*, ne s'emparât du Vaisseau le *Ferme* appartenant à des Négocians de *Marseille*, & dont la charge est estimée 800. mille livres.

Comme l'Escadre de *Toulon* doit sortir incessamment de ce Port, partagée en trois divisions, ainsi qu'on l'a dit le mois passé, mais pour une toute autre destination que celle qui a été annoncée, on s'attend qu'elle se portera à une entreprise de conséquence, conjointement avec celle d'Espagne, qu'on apprend avoir mis à la voile le 14. Juillet de *Carthagene* pour revenir sur les côtes de *Provence*; elle est composée des

dix

dix Vaisseaux de guerre suivans, l'*Isabelle* de 80. canons, le *Lion* de 70., le *Constant*, l'*Hercule*, l'*Amérique*, l'*Orient* le *Brillant*, la *Pastorale*, le *Superbe* & le *St. Ferdinand*, chacun de 60. canons, outre la Frégate l'*Aurore*, & deux grandes Galeres. C'est le Chevalier d'Auteuil qui commande cette Escadre Espagnole. Celle du Roi qu'elle va joindre, est de quinze Vaisseaux, savoir le *Tonnant* de 80. canons, le *St. Esprit* de 70. l'*Eole* de 64. le *Tigre* de 52. & le *Zépher* de 30. Ces cinq Vaisseaux forment la premiere division. La seconde est composée de l'*Esperance* de 72. canons, du *Trident* de 64. du *Serieux* de même nombre de canons, du *Diamant* de 50. & de l'*Aiglon* de 44. Les Vaisseaux le *Terrible* de 76. canons, la *Borée* de 64. le *Leopard* du même nombre, l'*Alcion* de 62. & l'*Athalante* de 32. sont ceux de la troisième division. Le Vaisseau de guerre le *Duc d'Orleans* de 70. canons doit rester à Toulon, pour commander aux Batteries dans la Rade. On compte qu'en même-tems que cette Escadre combinée de France & d'Espagne tentera une entreprise, celle de *Brest* occupera de son côté l'une des Escadres de la Grande Bretagne, qui est celle de *Spithead*, qu'on apprend avoir mis le 8. Août à la voile avec les Vaisseaux de l'Escadre Hollandoise qui l'ont joint.

Toutes ces Escadres nous préparent ainsi à l'attente de quelque événement, tandis que les Armées du Roi, qui absorbent l'attention du Public, en font autant de leur côté. Nous avons vû ce que nous a présenté jusqu'ici celle qui est dans les *Pays-Bas* sous le commandement du Maréchal de Saxe, & qui continuë à se tenir derrière *Menin* & *Courtray*; nous avons montré

aussi

aussi ce qu'ont effectué celle des Princes dans le Piémont ; il nous reste à remarquer les mouvemens de l'Armée d'Alsace, à laquelle nous conduisons nos Lecteurs, après l'exposé des particularités suivantes.

L'une des attentions du Roi, en partant de Flandres pour se rendre à son Armée d'Alsace, a été d'écrire à Mgr. le Dauphin une Lettre, dont voici une copie véritable.

II.
Lettre du
Roi au
Dauphin.

Je pars pour l'Alsace, mon cher Fils. C'est un voyage auquel je ne m'étois pas attendu. Le bien de mes peuples m'y porte beaucoup plus que ma gloire personnelle. Je suis leur Roi pour les défendre. Priez le Ciel qu'il bénisse mes vûes. Il éprouve ma constance, en déconcertant mon premier projet. Apprenez de-là qu'il est un Maître au-dessus des Rois. C'est de lui seul que j'attends la continuation des heureux succès qu'il a jusqu'à présent accordés à mes armes. Ne me faites point de nouvelles instances pour me joindre. La moindre partie de moi-même sera exposée, tant que je serai seul, & que vous serez en sûreté. Adieu, mon cher Fils. Redoublez vos vœux au Seigneur, pour qu'il inspire des sentimens de paix & de justice à mes ennemis, & qu'il me conduise au but que je me suis proposé, de faire la félicité d'un peuple dont je ressens plus les maux que lui-même. La Reine vous en dira davantage. Je vous embrasse. Embrassez vos Sœurs de ma part &c.

C'est d'Arras que cette Lettre a été écrite. Le Roi s'étant mis ensuite en route pour se rendre à son Armée d'Alsace, a fait revenir par là ses Peuples de l'étonnement & de la consternation que lui avoit causé la nouvelle du passage du Rhin par l'Armée Autrichienne, auquel une défense de Mr. de Gensac dans Lauterbourg, auroit

pû,

pû, dit-on, porter de la difficulté. S. M. a suivi d'assez près avec sa Maison les Corps détachés de la *Flandres*, jusqu'à *Metz*. Dans sa route elle a été jointe par un Courier Prussien, qui lui a remis en main propre des dépêches, qui, par cette raison ont été jugées des plus importantes. Le Lord Tirconel venant de l'Armée des Princes en *Piémont*, d'où il avoit été dépeché par le Prince de Conti, l'ayant joint également dans cette route, lui a donné part de la réussite du projet de ce Prince en pénétrant dans les gorges du *Piémont*. Le Lord Tirconel a été élevé à cette occasion au grade de Brigadier des Armées du Roi, & a porté dans son retour, la permission au Prince de Conti de nommer aux Régimens & postes vacans de son Armée. Quant à Mr. de Gensac, Gentilhomme Languedocien, & créé Lieutenant Général par le crédit du feu Cardinal de Fleury, il a été mis au Conseil de guerre, en conséquence d'un ordre du Roi, pour ne s'être pas défendu contre les troupes irrégulières Hongroises, dans le poste des lignes & de la Ville de *Lauterbourg*, où il commandoit un Corps de troupes de 16. à 17. cens hom. Il a été jugé, & le jugement a été envoyé au Roi cacheté par le Maréchal de Coigny. Il étoit, dit-on, condamné par ce jugement, à avoir la tête tranchée, mais le Roi doit avoir commué cette peine en celle d'être dégradé de noblesse & d'armes à la tête du Camp, & à demeurer pendant quelques années en prison: Voilà ce qu'en publient les nouvelles publiques.

La catastrophe du Marquis de la Chetardie, qui revient de Russie, ne paroîtroit pas devoir altérer la bonne intelligence qui subsiste entre le Roi & la Czarine, si on en juge de ce que S. M. le remplace dans cette première Cour du Nord par un Mi-

ministre qui y a déjà été, & même conjointement avec le Marquis renvoyé. C'est Mr. d'Aillon dont les sentimens ont été opposés en plusieurs points d'importance à ceux de Mr. de la Chetardie. Il paroîtra à la Cour Russe revêtu du caractère d'Ambassadeur & de Ministre Plénipotentiaire, & l'on prétend qu'il sera chargé de donner à la Czarine le titre d'Impératrice, afin de pouvoir entrer en négociation. Il semble donc par-là qu'on veut s'affectionner de plus en plus la Russie ; & la circonstance porte à le croire, à cause que le Roi de Prusse vient de se déclarer publiquement en faveur de la Cour de Francfort, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant. Le Feld Maréchal de Schmettau, au service de ce Prince, est venu le 7. Août à Metz pour informer le Roi de cette résolution, & qu'une forte Armée Prussienne alloit pénétrer tout-à-la-fois en Bohême & en Moravie, commandée par Sa Maj. Prussienne elle-même.

Le Roi a reçu Mr. de Schmettau avec beaucoup de distinction. Sa Majesté étoit arrivée en parfaite santé à Metz le 4. du même mois vers une heure après midi, venant en dernier lieu de Verdun. Il y fit son entrée à cheval, accompagné du Duc de Chartres, du Maréchal de Noailles, & de beaucoup d'autres Seigneurs, au son de toutes les cloches de la Ville, au bruit du canon des remparts, & aux acclamations d'une foule innombrable de personnes de toute condition & des deux sexes. Sa Maj. passa avec toute sa suite en entrant dans la Ville, sous un arc de triomphe magnifique qu'on avoit élevé, & aux deux côtés duquel en avant étoient pratiqués deux Jets-d'eau & des fontaines de vin qui couloient
pour

pour le Peuple. Sa Maj. trouva à son entrée la Bourgeoisie sous les armes rangée en haye & divisée en compagnies , dont plusieurs , aussi-bien que quelques Compagnies de Cadets, étoient fort proprement & uniformement habillées. Toutes les ruës par où le Roi passa , étoient ornées & tendues la plupart de tapisseries , jusqu'à la Cathédrale , où l'Evêque à la tête de son Chapitre le reçut avec les cérémonies ordinaires ; & l'ayant conduit au Chœur , on entonna le *Te Deum* , après quoi Sa Maj. se rendit au Gouvernement , que le Maréchal de Belleisle avoit fait préparer. Le soir on alluma des feux sur le rempart de la Citadelle qui fait face à l'Esplanade ; on tira sur cette Esplanade , où il y avoit aussi un arc de triomphe , quantité de fusées , & il y eut de belles illuminations par toute la Ville tant ce soir que le reste de la semaine.

La Ville de *Rheims* & les autres par lesquelles le Roi a passé en arrivant à *Metz* , ont donné également de grandes marques de réjouissance. S. M. a trouvé rassemblé aux environs de cette dernière Ville une partie du Corps de troupes détaché de son Armée de *Flandres* , & elle s'étoit proposée de les suivre le 9. accompagnée du Maréchal de Belleisle , nonobstant des représentations au contraire , & de ne point s'exposer avant que les affaires ne fussent sur un autre pied en *Alsace* , d'où à toute heure il arrivoit des Couriers , avec la nouvelle des progrès ultérieurs du Prince Charles de Lorraine , & que le Maréchal de Coigny se retirant de plus en plus , avoit abandonné *Haguenau* & ses lignes. Mais une indisposition survenue le 8. au Roi , l'a arrêté. Son mal empira les jours suivans jusqu'à l'avoir mis à deux doigts de la mort ; c'étoit une fièvre qui est

*Maladie
du Roi.*

devenuë des plus violente avec de grandes douleurs de tête. Une saignée au bras , & trois au pied avec une purgation , sont les remèdes dont on s'est servi pour trouver sa guérison. Cependant Sa Majesté se trouva très-mal le 12. , & le 13. pareillement , qu'elle reçut tous les Sacremens. Le 14. elle sentit encore de grandes douleurs de tête. Le mal commença néanmoins de se rompre les jours suivans , & a continué depuis à diminuer. La nouvelle du danger où le Roi se trouvoit , a déterminé la Reine à partir le 15. en poste de *Versailles* , & elle arriva le 17. à *Metz*. Le Dauphin y arriva ensuite , puis le Duc d'Orléans. La Cour se trouvant ainsi rassemblée dans cette Ville au sujet de la maladie du Roi , elle n'en partira pas , dit-on , de tout le mois présent , y étant plus à portée qu'à *Versailles* d'envoyer ses ordres en *Alsace* , où il ne paroît plus vraisemblable que le Roi se rende , quoiqu'il ne soit resté à *Metz* de la Maison de Sa Maj. que ce qui est nécessaire pour sa garde , & tous les Corps étant présentement arrivés dans les gorges de la *Lorraine*.

*Mesures
prises
quant à
l'Alsace.*

On a pris dans des Conseils les mesures pour faire joindre ces Corps à l'Armée du Maréchal de Coigny ; & par une suite de ces mesures , on a envoyé en *Alsace* les armes des Payfans de la *Lorraine* , en faisant publier dans ce Duché une Ordonnance , par laquelle ces Payfans doivent transporter dans les magazins du Roi , tout ce qui passe leur nécessaire pour six mois en vivres & en fourages , & qu'il leur en sera tenu compte. D'un autre côté la Cour a fait distribuer des armes aux habitans de la *Franche-Comté*. Ceux de la *Haute-Alsace* les ont aussi pris : Et

comme

des Princes &c. Septembre 1744. 209

comme le Roi a envoyé des ordres à *Paris*, pour que le Détachement des Gardes Françoises qui y est resté, se mît encore en marche pour l'*Alsace*, & qu'on a retiré presque toutes les garnisons des Places de la *Meuse* & de la *Moselle*, on se flatte d'avoir incessamment sur le *Rhin* une Armée de beaucoup supérieure à celle du Ser. Prince Charles.

C'est par les défilés de *Sainte Marie aux Mines* que les troupes des Corps détachés pour l'aller joindre, font état d'entrer dans l'*Alsace*, afin de se rassembler au-dessous de *Schlestadt*, & de marcher par la gauche de l'*Ill* vers le canal de *Moltzheim*, où l'on veut faire la jonction, à moins d'un changement dans ce système : Ce qu'on fait au surplus de la *Lorraine*, c'est que le Roi de Pologne, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, qui étoit allé à *Metz*, en est de retour à *Lunéville*.

L'*Espagne* & le *Portugal* ne nous montrant rien qui puisse occuper une place dans ce Journal, nous passerons aux Armées d'*Alsace*.

A L S A C E.

Les Armées qui sont dans ce Pays ont fait de grands & de fréquens mouvemens depuis ceux que nous avons rapportés dans nos derniers mémoires. Le Sérénissime Prince Charles de *Lorraine* qui y commande celle de la Reine de *Hongrie* & de *Bohème*, ayant fait faire le 13. Juillet, où nous nous en sommes tenus le mois passé, un mouvement en avant à une partie de ses troupes, fit resserrer le *Fort-Louis* avec son avant-garde & le Corps de réserve du Général *Bernclau*. Le 14. ce dernier s'empara de deux Redoutes de ce Fort que les François avoient abandonnées à son approche. Deux jours après il s'avança jusqu'à une demie lieue au-dessus du

L.
Journal
des Ar-
mées en
Alsace.

Fort même. Le Comte de Daun , Lieutenant-Général , marcha le même jour en avant avec sa division , & vint se poster sur le *Seltzbach*. Le reste de l'Armée de la Reine décampa dans ce jour , & le Prince Charles alla prendre son quartier à *Trambach* , qui est à une lieue & demie de *Lauterbourg* où il l'avoit auparavant ; campant de maniere aux environs de *Bihel* , qu'il avoit la droite appuyée à *Selz* & la gauche tirant par *Benheim* , & s'étendant vers le *Fort-Louis* , qui étoit tellement coupé , que les François n'y pouvoient jeter aucun secours soit de troupes soit de vivres.

L'Armée de ces derniers sous les ordres du Maréchal de Coigny , & celle des Bavaois commandée par le Maréchal de Seckendorff , étoient alors retirées derriere la *Motern* & campées à *Haguenau* , où elles se retranchoient en y relevant les lignes , leur centre adossé à cette Place , & couvert par la Forêt du même nom , la droite apuyée à *Seßenheim* , tirant vers le *Fort-Louis* , & la gauche s'étendant par *Griesbach* du côté de *Werdt*. Ces Généraux se mirent dès le 2. dans cette position. Avant de le faire , le Maréchal de Coigny avoit jetté neuf à dix mille hommes dans *Landau* sous les ordres de Mr. Phelippes , Lieutenant-Général , deux mille dans le *Fort-Louis* , & envoyé le gros bagage à *Strasbourg*.

Le Général Nadafty ayant été détaché le 17. par le Prince Charles avec un Corps de troupes Hongroises pour s'emparer du poste de *Werdt* , qui étoit occupé par les François , il s'en rendit maître le même jour , après que le petit Corps qui y étoit en garnison , se fut retiré à son approche. Le Prince Charles a été ce jour-là & les précédens reconnoître plusieurs fois le *Fort-Louis* ,

& les postes établis par le Général de Bernclau au-dessus & au-dessous de ce Fort, de même que les deux Isles qui en sont voisines. Mais de grosses pluies qui sont tombées, jointes à une crüe extraordinaire des eaux du Rhin & du Neckre, ayant fait sortir de leurs lits presque toutes les rivières de la Basse-Alsace, la Motern a mis tout-à-coup une si forte barrière entre les deux Armées, qu'elles se sont trouvées jusqu'au 26. dans un état à ne pouvoir rien entreprendre avec succès l'une contre l'autre, & mis aussi le Général Bernclau dans la nécessité de retirer le 21. le Détachement qu'il avoit dans l'Isle de Sollingen, & au moyen duquel le Fort-Louis étoit coupé. La même cause a déterminé le Prince Charles à faire replier deux Ponts qu'il avoit sur le Rhin près de Lauterbourg, & dont l'un a couru risque d'être entraîné par la rapidité du courant. La communication entre les quartiers de l'Armée Françoisse & le Fort-Louis s'étant ainsi trouvée rouverte, le 22. le Maréchal de Coigny en a profité pour envoyer au Comte de l'Aigle, Lieutenant-Général qui commande au Fort-Louis, un renfort & des munitions.

Les eaux du Rhin ont baissé le 23. & le 24. Elles ont continué le 25., & l'écoulement de celles qui avoient inondé une partie de la Basse-Alsace, ayant procuré le moyen de recommencer les opérations militaires, le Prince Charles, après un Conseil de guerre tenu le 27. se mit en marche la nuit suivante avec son Armée, sur quatre colonnes, dont les deux du centre marcherent par la Forêt de Haguenau, pendant que le Corps du Général Bernclau marchoit par la droite en cotoyant le Rhin, & que le Général Nadasty tenoit la gauche en marchant vers

Pfaffen-

Pfaffenhoffen. Les quatre colonnes se trouverent au point du jour devant la *Motern*. Les troupes dont elles étoient formées, attaquèrent avec beaucoup d'impétuosité les lignes de l'Armée Française. *Haguenau* fut attaquée en même-tems par un Corps de troupes Hongroises, qui s'étant emparé l'épée à la main de la partie qu'on nomme la Basse-Ville, obligea les troupes qui étoient dans l'autre partie de la Ville, de l'abandonner pareillement. Les lignes étant forcées de tous côtés, les troupes Autrichiennes passerent la *Motern*, partie dans des barques & sur des radeaux, partie à gué, & partie sur un pont dont elles s'étoient emparées avant qu'on eut eu le tems de le rompre.

Les Maréchaux de Coigny & de Seckendorff, sur le premier mouvement du Prince pour marcher en avant, firent retirer le reste des bagages & des munitions de leurs Armées vers *Strasbourg*, & ordonnerent aux troupes de sortir également des lignes & des retranchemens le 28. de grand matin, à l'exception de quelques Détachemens d'Infanterie & de Cavalerie, afin d'arrêter les troupes de la Reine autant qu'il seroit nécessaire pour donner le tems aux leurs de diriger une marche de la *Motern* sur la *Sor*. Ils avoient laissé, dant cette vûë, quelques Redoutes occupées par de petits corps d'Infanterie, qui furent contraints de s'en retirer avec vitesse, à cause de la vigueur avec laquelle on les attraqua. Les deux Maréchaux passerent le même jour la *Sor*, avec leur monde qui se mit en marche le 29. au matin, pour alier camper à *Lampertheim*, à une lieuë & demie de *Strasbourg*. Mais leurs arriere-gardes ont été harcelées par les Hussars du Général *Nadasty*, les Pandoures du Baron de *Trenck*,
&

& quelques Corps de Warasldins & de Lycaniens , jusqu'à la *Sor* , & delà jusqu'à la Forêt de *Brumpft* , où le Comte de Groſſier , Chambellan & Aide de Camp Général de l'Electeur de Baviere , a été enlevé par des Huſſars ; mais le Prince Charles l'a depuis renvoyé ſur ſa parole. Dans le même tems un Régiment de Huſſars Bavaſois , attaqué par les mêmes , perdit ſon Major , un Cornette , & deux Huſſars , qui ont été faits priſonniers , tandis qu'un Corps de Dragons François prit le Major du Régiment d'Eſterhaſi , & qu'un autre Corps , mais de Cavalerie legere des Hongrois , a pouſſé juſqu'à *Wanitzenau* , petite Ville ſur le bord du *Rhin* , à deux lieues de *Strasbourg* , & ne s'eſt retiré qu'après l'avoir pillée , & y avoir fait un butin conſidérable.

Auſſi-tôt que le Prince Charles fut maître des lignes de la *Mœren* & de *Haguenau* , il donna ordre au Général Nadaſty de ſ'établir à *Saverne* , petite Ville ſituée au débouché des gorges de *Phaltzbourg*. Ce Général partit le 30. de *Werdt* en conſormité , avec les trois Régimens de Feſterirz , de Nadaſty & de Ghylani , Huſſars , 500. Warasldins avec quatre pièces de campagne , 600. Carliſtadiens & un détachement de mille hommes des Régimens de Forgarsch & d'Eſterhaſy. Etant arrivé ſeulement le lendemain à quelque diſtance de *Saverne* , à cauſe que les François avoient rompu les ponts & fait des dégâts ſur la route , pour retarder ſa marche , il envoya un Capitaine au Marquis du Chatelet qui y commandoit une Garniſon d'environ deux mille hommes , le ſommer de ſe rendre ; mais ſur le refus de cet Officier , il fit avancer ſon Corps , dont les Croates , ſans en avoir l'ordre , grimperent les murailles , pendant que le Com-

III.

Saverne
pris par les
troupes Hon-
groiſes.

mandant

mandant François se retiroit par la porte opposée avec son monde, se jetterent sur 200. hommes, qui étoit ce qu'il avoit laissé dans la Ville avec un grand nombre de Payfans armés, sabrerent tous ceux qu'ils trouverent les armes à la main, & se mirent à piller. Cependant le Général Nadafty, à qui ces Croates n'avoient pas songé de faciliter l'entrée de la porte de *Strasbourg*, qu'il faisoit enfoncer, arriva encore à tems pour sauver du pillage le beau Palais du Cardinal de Rohan, qui a obtenu une sauve-garde. Douze cens hommes on été mis ensuite dans *Saverne*. Le premier d'Août le même Général fit marcher son monde à un Poste avantageux situé entre *Saverne* & *Phalzburg*, & s'y établit. Le Général Ghylani est en même-tems marché en avant, & s'est posté à *Marlen*, deux lieuës en deçà de *Moltzheim*. Le Général Bernclau s'est aussi avancé avec son Corps à *Reichsiedt* à une lieuë de *Strasbourg*.

IV.

Suite du
Journal des
Armées.

La grande Armée de la Reine est venuë le 2. établir son Camp à *Hochfelden*, & un gros détachement qui passa le même jour la *Sor*, s'avança du côté de *Strasbourg*. Presque toute la *Basse Alsace*, depuis la *Sor* jusqu'à la *Lauter*, & de là jusqu'à la *Queich*, étoit dès-lors sous contribution, & taxée à de grosses sommes, dont les Abbayes de *S. Leonard*, de *S. Walbourg*, d'*Ebermunster*, de *Marmoutiers*, d'*Altorff* & de *Bilbesheim*, devoient payer la plus grande partie, comme ayant sous leur dépendance la plûpart des terres de la *Basse-Alsace*; le Sérénissime Prince Charles faisoit d'ailleurs observer une très-bonne discipline à toutes ses troupes, & empêchoit, par des ordres sévères, qu'elle ne commît aucuns excès. Les Hussars, les Croates & les Pandoures
n'en

n'en faisoient & n'en continuoient pas moins leurs courses jusques dans le voisinage de *Strasbourg*, mais seulement pour harceler l'ennemi dont ils en remportoient de tems en tems des prisonniers & du butin.

L'Armée des Comtes de Coigny & de Sekendorff, avoit quitté ce jour-là 2. d'Août son Camp de *Lampertheim*, & marchant à *Moltzheim*, elle se posta derrière le Canal de ce nom, ayant la droite appuyée à *Strasbourg*, où il est entré un renfort de quatre mille hommes. Mais on en a fait depuis sortir ce qu'il y avoit de vieilles troupes, de même que des autres Places d'*Alsace*, pour en renforcer l'Armée, qui, par-là pouvoit être alors d'environ 50. mille hommes.

C'est depuis cette retraite des deux Maréchaux, que les troupes Hongroises font des courses jusques sous le canon de *Strasbourg*, & que le Général Bernclau a été détaché en avant avec son Corps, afin de resserrer plus étroitement cette Ville; c'est aussi depuis cette retraite que le Sérénissime Prince Charles a jugé à propos de faire discontinuer non-seulement de nouveaux ouvrages qu'on avoit commencés pour fortifier *Lauterbourg*, mais de raser aussi ceux qui y étoient déjà, & de fortifier au contraire *Drusenheim*, comme une situation plus avantageuse; c'est encore depuis lors, qu'on a rétabli les Ponts dans ce dernier endroit pour la communication avec l'Empire, d'où l'Armée de la Reine tire sans beaucoup de peine ce que l'*Alsace* ne fournit pas de subsistances; outre que par-là & par les positions des divers Corps, l'Armée est couverte, & le *Fort-Louis* masqué & comme inutile aux François & aux Bava-rois, aussi-bien que *Landau*. Cette Armée s'est tenue dans son Camp de *Hochfelden* jusqu'au

9. inclusivement pour être à portée de s'en tenir des redoutes & des retranchemens que le Général Nadaſty faiſoit faire au poſte qu'il a occupé entre *Saverne* & *Phaltzbourg*, afin de maſquer entièrement ce débouché de la Lorraine. Mais ces travaux étant finis, l'Armée a marché en avant pour s'approcher des ennemis, & eſt venue camper le 10. près de *Wingersheim* à trois lieux de *Strasbourg*, dans un Camp que le Prince avoit reconnu quelques jours auparavant. Les Généraux de Bernclau & de Ghilani ſe ſont pareillement avancés avec leurs Corps, mais le Général Nadaſty eſt reſté avec le ſien à *Saverne*, pour défendre cet important poſte contre le Corps de troupes Françoises aux ordres du Duc de Harcourt, qui étoit arrivé depuis quelque tems dans les environs.

V.

*Action près
de Saverne.*

Le 11. il ſit attaquer les poſtes avancés de ce Général par un petit détachement de Croates & de Pandoures, & quoi qu'il trouvât de la réſiſtance, l'ennemi n'en eut pas moins quelque perte en hommes tués & faits priſonniers. Le Sr. Jacob, Partisan, eſt du nombre des premiers. Le 12. les François attaquèrent à leur tour les poſtes avancés du Général Nadaſty, mais ſans preſque de perte de part ni d'autre. Le Duc de Harcourt étoit pour lors à *Phaltzbourg*, & s'étant mis en marche le 13. dès la pointe du jour pour tourner des retranchemens faits par les Autrichiens dans la gorge de *Saverne*, il trouva le moyen de déboucher par un défilé peu pratiqué par les troupes, & à la faveur duquel il arriva vers les dix heures du matin à une lieuë de *Saverne*, avec ſon Corps, dont environ trois mille hommes ſe portèrent droit au retranchemens des Autrichiens. Le Général

Nadaſty retira auſſi-tôt les troupes Hongroiſes qu'il avoit dans *Saverne*, & ſe battant en retraite, il leur fit gagner un Poſte avantageux où il les mit en bataille. Elles y furent attaquées avec beaucoup de vigueur. Le Général Nadaſty ſoutint les efforts juſqu'à trois heures après-midi, qu'il reçut un renfort du Général Bernclau. La ſupériorité des Hongrois ayant alors animé davantage le combat, le Duc de Harcourt fut obligé de ſe retirer de la plaine, de-là à *Saverne*, enſuite des retranchemens des Hongrois, & de retourner dans les gorges d'où il étoit forti. Cette attaque, avec la retraite, quoique des mieux ménagée, n'a pas laiffé de coûter près de 700. hommes aux François, pour avoir été fait en préſence de leurs ennemis, qui ont perdu auſſi de leur côté trois à quatre cens hommes. Mr. d'Harcourt, depuis cet échec, & de puis des ordres qu'il a reçus du Roi ſon Maître, fait état d'entrer en *Alſace* par les gorges de *Sainte Marie aux Mines*. Le ſecond Corps venu de *Flandres*, commence à déboucher par cet endroit.

Voilà, en attendant qu'il ſe préſente quelque choſe de plus intéreſſant, ſoit en *Alſace*, ſoit dans les gorges qui y conduiſent, ce qui étoit à rapporter du mouvement des Armées dans cette Province. Nous les laifférons, ſavoir, celle de la Reine, qui paſſe les 75. mille combattans, à *Wingersheim*, & dans ſes poſtes vers la *Lorraine*; l'Armée de France derriere le canal de *Moltzheim*, & les Corps deſtinés à la joindre, dans les gorges de la *Lorraine*, qui conduiſent en *Alſace*. Tout ce qui eſt à ajouter pour cette dernière Armée, c'eſt que ſes Généraux ont fait jeter deux Ponts ſur le *Rhin*, au-deſſus du Fort de

de *Kehl*, & que dix mille hommes avec un train d'Artillerie de 12. pièces de campagne & de quelques mortiers, ont déjà passé ce fleuve; manœuvre qui paroît faite d'un côté pour couper au Prince Charles les communications qu'il a avec l'Empire, & d'où il tire, comme on l'a dit, les subsistances que l'*Alsace* ne lui fournit point; tandis que de l'autre tout est mis en œuvre pour les lui ôter dans l'*Alsace* même, puisqu'il a été ordonné, il y a déjà quelque tems, aux habitans du Plat-Pays, de se retirer avec leurs bestiaux dans les Villes fortes, & qu'on les empêchoit encore le 16. & le 17. d'Août, de retourner chez eux faire la recolte.

Le Maréchal de Noailles est depuis le 11. arrivé de *Meitz* à l'Armée du Roi.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I.
*Les trou-
pes Autri-
chiennes
marchent
en Bohême.*

B*avière.* Les troupes Autrichiennes qui for-
moient le blocus de *Rothenberg*, ont reçu
au mois de Juillet un renfort de quatre cens
hommes, & resserré de beaucoup cette For-
teresse vers le milieu du même mois, que
le Comte de Bathiani, Général Commandant
en Bavière étoit allé voir les dispositions fai-
res à ce sujet. C'est Mr. du Chassat qui y com-
mande, & qui, à de nouvelles sommations, a
répondu encore qu'il se défendrait jusqu'à la
dernière extrémité. Le Comte de Bathiani en
même-tems qu'il s'est porté vers *Rothenberg*, a
fait la revue des troupes de la Reine dans le reste
de l'Electorat & dans le *Haut-Palatinat*. Il re-
tourna le 26. à *Munich*. Au lieu de se rendre au
Rhin.

Rhin, il marche en *Bohème* avec presque tout son Corps, sur un ordre qui lui est venu de la Cour de Vienne. Une résolution du Roi de Prusse à laquelle cette Cour ne croyoit pas devoir s'attendre, après les assurances d'amitié que lui avoit données ce Prince, ont occasionné l'ordre envoyé au Felt-Maréchal de Bathiani. Le rendez-vous de ses troupes a été indiqué à *Hoflan*, dans le Cercle de *Pilsen*. Le Corps du Général Festetitz y arriva le 5. & le 6. d'Août. Il a été suivi le 7. & le 8. par une partie des troupes qui étoient distribuées le long du *Danube*. Le reste arriva le 13. avec Mr. de Bathiani, qui s'avancera sur la *Moldau* vers *Prague*, pour avoir d'abord, avec la garnison de cette Capitale de la *Bohème* & les milices qui sont en parfaitement bon état, une Armée de 50. à 60. mille hommes.

Non-obstant la sortie de ces troupes de la *Bavière* & du *Haut-Palatinat*, il est resté à *Ingolstatt* une garnison suffisante, de même qu'à *Straubingen* & à *Munich*, où il passe 800. Dalmates.

Vienne. Par des dispositions faites pour le renforcement de l'Armée de la Reine, qui est en Italie aux ordres du Prince de Lobkowitz, il y a depuis le 16. Juillet quinze mille tant Lycaïens, que Marosches & Bosniens, qui traversent la *Stirie* & la *Carinthie* pour s'y rendre; il y a également en marche plusieurs Corps de 4. 5. & 6. cens hommes de mêmes ou semblables troupes, qui se suivent sans cesse, pour joindre l'Armée du Sérénissime Prince Charles, afin de l'augmenter, ou du moins pour que cette Armée conserve continuellement le même nombre qu'elle a de ces troupes, dont on reçoit des services

II.
Ressources
de la Reine
pour faire
tête à ses
ennemis.

services si importants. Et comme la Reine peut toujours puiser dans la source féconde d'où on les tire, afin d'être constamment en forces suffisantes pour se défendre contre tous ses ennemis, on lui a présenté, depuis l'entreprise du Roi de Prusse, une liste de troupes qui doivent être prêtes en moins d'un mois à agir pour la défense de ses Etats héréditaires; savoir, quarante mille Hongrois, dont le rendez-vous sera à *Teschén*, sur la frontière de *Silésie*, & à *Hollitsch* sur les confins de la *Moravie*; douze mille tant Croates, qu'Esclavons & Carlsstädiens; douze mille Morlaques & Hanaques; & quatre mille Krapacks, ou habitans des montagnes qui séparent la *Moravie* d'avec la *Hongrie*. Ces différens Corps & les troupes réglées qu'on y joindra, monteront, avec les Milices, à plus de cent mille hommes. On peut y compter, parce que la Reine a déjà reçu des assurances réelles là-dessus des Etats qui fournissent ces troupes, & sur-tout du Comte de Palfy, Palatin de Hongrie, qui a le cœur des Hongrois, & dont le zèle pour le service de son Auguste Maison, ne peut être porté à un plus haut degré. Mais pour recevoir le tout plus efficacement, la Reine, après avoir fait donner part à ce Palatin & aux Etats de Hongrie des nouvelles circonstances dans lesquelles la mettoient le Roi de Prusse, a pris la résolution de se rendre à *Presbourg*, pour faire elle-même la demande du grand secours qui lui est nécessaire; & Sa Majesté est partie à cet effet de *Vienne* le 10. à trois heures après midi avec le Grand Duc Co-Régent son Epoux, & une petite suite de Seigneurs & Dames de la Cour.

De grands mouvemens des troupes Prussien-
nes

nes dans le *Brandebourg*, sur les frontieres de la *Lusace* & dans la *Silésie*, dont on étoit informé, ne paroissant pas devoir s'accorder avec les assurances données jusques-là par le Roi de Prusse, quil vouloit continuer à vivre en bonne intelligence avec la Reine; la tenuë des Conseils à la Cour a été pendant le mois de Juillet plus fréquente que ci-devant, & sur-tout depuis le 20. de ce mois. L'incertitude sur le véritable objet de ces mouvemens a duré néanmoins jusqu'à ce que le Comte de Dohna, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Berlin, eut informé les Ministres de la Reine que le Roi son Maître avoit pris la résolution de faire agir un Corps de ses troupes en faveur de la Maison de Baviere. Cette communication suivie peu de jours après de l'audience de congé de Mr. de Dohna qu'il avoit demandée à la Reine & de son départ, ainsi que plusieurs avis particuliers reçus de l'Empire relativement à l'objet annoncé, ont donné encore lieu à un grand Conseil tenu en présence de la Reine, & dans lequel il doit avoir été arrêté « que S. M. feroit les représentations les
» plus fortes au Roi de Prusse, pour l'engager
» à se désister de sa résolution : Que les Puissances Alliées de la Reine seroient priées d'y
» employer aussi leurs exhortations : Que S.
» M. feroit connoître en même-tems la disposition où elle étoit de se prêter à toutes les
» voyes équitables de réconciliation entre Elle
» & la Maison de Baviere : Et que les Puissances alliées de cette Cour, ou garantes des
» derniers Traités, seroient requises de fournir les secours nécessaires à la Reine, si elle
» se trouvoit attaquée dans ses Etats, à l'occasion de cet événement imprévu.

III.
Conseils
à la Cour

C'est dans le même Conseil qu'il a été résolu d'assembler en *Bohème* & en *Moravie* toutes les troupes à portée d'y être envoyées. On y a résolu aussi de demander au Roi de Pologne Electeur de Saxe, qu'il fasse marcher de ce côté-là le Corps de troupes Saxonnnes stipulé par le dernier Traité.

IV.

Mesures
temporelles
& spirituel
les prises à
Prague.

On fait depuis redoubler de diligence en *Silésie*, en *Moravie* & dans toute la *Bohème*, pour s'y préparer à une vigoureuse défense; & les mesures ont été prises à cet effet, ensuite des précautions & des ordres de la Cour. Nous passerons, pour un moment, dans ce Royaume de *Bohème* justement allarmé par le danger dont il est de nouveau menacé, & nous en rapporterons, que le Gouvernement a déjà fait préparer tous les quartiers à *Prague* & aux environs pour les Milices qui s'y rendent du Plar-Pays; qu'on fait par ses ordres le dénombrement de tous les habitans; qu'il a été enjoint à la Bourgeoise de *Prague* de se pourvoir de vivres pour six mois; qu'on a en même-tems recours au Ciel pour qu'il lui plaise de détourner les malheurs dont cette Capitale & tout le Royaume sont menacés; qu'il y a eu à ce sujet le 12. Août une Procession solennelle du Clergé & des habitans, laquelle est partie de l'Eglise Métropolitaine, où il y a eu des prières de 40. heures depuis ce jour jusqu'au 15. inclusivement.

V.

Trophées
remportés
en Alsace &
envoyés en
Hongrie.

Le *Te Deum* pour le passage du *Rhin* par l'Armée du Prince Charles, pour la prise des lignes de *Lauterbourg*, & pour les avantages qui l'ont suivis, a été chanté en son tems, savoir, le 19. Juillet, dans l'Eglise Métropolitaine, en actions de grâces à Dieu. La Reine, le Sérénissime Grand Duc Co-Régent, son Epoux, toute la Cour & la Noblesse

Noblesse y ont assisté. La Noblesse Hongroise qui est en cette Ville, s'est piquée sur-tout d'assister à cette fête, & de la rendre brillante par la magnificence des habits & la propreté de ceux de leur suite, d'autant que c'est à la bravoure de ceux de leur Nation que sont dûs ces avantages, remportés sous la prudence & l'habileté du Sérénissime Prince Charles, & l'expérience du grand Comte de Traun, Felt-Maréchal des Armées de la Reine. Aussi, Sa Maj. par une attention singulière pour les Hongrois, a envoyé à leur Palatin à *Presbourg* les trophées que le Général Nadasty a remportés des ennemis à cette occasion, & qui consistent en une paire de Timbales, trois Etendarts & un Drapeau, par l'Officier même qui les lui avoit apportés & qui est le Colonel Morocz, Commandant du Régiment de Ghilany, Huslars : Attention dont le Comte de Palfy a témoigné depuis à la Reine la reconnoissance la plus sensible en son nom & en celui de toute la Nation Hongroise.

Ces marques des avantages faits par les Hongrois sur les François, ont été depuis exposées dans les principales Eglises de leur Pays.

Le 26. du même mois de Juillet étant la fête de Sainte Anne dont la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante-Générale des Pays-Bas Autrichiens porte le nom, ainsi que la Reine de Portugal, & la Ser. Archiduchesse fille aînée de la Reine & du Grand Duc Co-Régent, la Cour fut des plus nombreuse & très-brillante au Palais de *Schônbrunn*, où elle étoit alors. La Reine dina en public, & le soir il y eut bal, souper & une belle illumination. Sa Majesté conféra à cette occasion la dignité de Maréchal

de l'Archiduché d'Autriche sous l'Ens, qui vaquoit par le décès du Comte de Herberstein, au Comte Frédéric de Harrach, ci-devant Ministre Plénipotentiaire pour le Gouvernement Général des Pays-Bas.

Prusse. Le 17. Juillet se firent à *Berlin*, avec tout l'éclat & toute la magnificence imaginables, les épousailles du Prince Adolphe - Frédéric de Holstein, Successeur au Trône de Suede, avec la Princesse Louise Ulrique sœur du Roi. Cette cérémonie, les fêtes qui se sont données à la Cour où tous les Princes & Princesses de la Maison de Brandebourg étoient rassemblés, la magnificence de l'Ambassade Suedoise, l'audience de congé du Comte de Tessin qui a rempli cette Ambassade, les adieux & le départ de la Princesse Louise - Ulrique pour la Suede qui a suivi le 26. les personnes qui composent sa suite, la réception qui lui a été faite d'une manière brillante à son arrivée sur les frontieres de la Pomméranie Suedoise; tout cela pourroit trouver quelque narré dans un autre tems que celui où nous sommes, & qui présente des événemens beaucoup plus serieux, & de plus d'importance pour être mis dans des monumens publics.

Telle est sur-tout la résolution qu'a prise le Roi de faire agir ses troupes en faveur de la Maison de Baviere; résolution dont on n'a pas été moins surpris dans tout l'Electorat de *Brandebourg* qu'ailleurs, sur-tout étant déduite comme elle l'est, dans un Manifeste imprimé & publié sous le titre d'*Exposé des motifs qui ont obligé le Roi de donner des troupes auxiliaires à l'Empereur.* On doit pour la fidélité de l'Histoire rapporter cette pièce; en voici donc la teneur.

LE Roi de Prusse se croit obligé d'informer l'Europe du parti que les conjonctures présentes l'obligent de suivre , pour le bien & la tranquillité publique.

Sa Majesté ne pouvant voir plus long - tems , avec indifférence , les troubles qui désolent l'Allemagne ; après avoir tenté inutilement toutes les voyes de conciliation , elle se voit obligée de se servir des forces que Dieu lui a mises en main , pour rétablir la paix & l'ordre , pour remettre les Loix dans leur vigueur , & le Chef de l'Empire dans son autorité.

Depuis les succès que les troupes Hongroises ont eues en Bavière , la Reine de Hongrie , bien loin d'en user avec équité & la modération qui lui convenoient , a traité les Etats héréditaires de l'Empereur avec une dureté & une cruauté infinies.

Cette Princesse & ses Alliés ont conçu des desseins démesurés d'ambition , dont le but pernicieux étoit d'enchaîner pour jamais la liberté Germanique ; ce qui a fait , depuis plus d'un siècle , l'objet principal de la politique dangereuse de la Maison d'Autriche.

On n'a qu'à examiner les faits qui se sont passés depuis deux ans , pour juger de la malignité des intentions de la Cour de Vienne , & pour voir clairement que dans toutes ses démarches elle a agi d'une façon entièrement contraire aux Loix & aux Constitutions de l'Empire.

L'Allemagne s'est vûe inondée de troupes étrangères. On les y a fait subsister au grand préjudice des Princes neutres de l'Empire. On les a fait marcher , sans envoyer préalablement les réquisitoriales usitées.

La Reine de Hongrie a conclu des Alliances pour dédommager certaines Puissances des secours extraordinaires qu'elles lui ont fournies , & ces dédommagemens ont consisté tant en Fiefs de l'Empire , qu'en

VII.
Manifeste
du Roi de
Prusse contre la Cour
de Vienne.

des espérances données sur de certains Evêchés.

Les Généraux de cette Princesse ont voulu, par force, s'emparer des Villes Impériales. Ses Ministres ont menacé des Electeurs. Ils ont voulu en séduire d'autres, & bouleverser, par ce moyen, cette République composée de tant de Souverains, & que l'union seule a fait résister jusqu'à ce jour aux secousses qui l'ont ébranlée si souvent.

A quel point ne se joie-t-on pas de la foi publique, en enfreignant la Capitulation de Braunau, & en attaquant les troupes Impériales, retranchées sous les Villes Impériales neutres, & sous les Fortresses de l'Empire, & en les forçant même de se retirer hors des limites de ce même Empire, dont leur Maître est le Chef? Sans compter que c'est en vouloir directement à la dignité & à la Maison Impériale, & la rendre méprisable, que de souffrir qu'elle soit traitée indignement par les Officiers des troupes de la Reine de Hongrie, comme il n'y en a que trop d'exemples.

Enfin, pour mettre le comble aux insultes faites par la Cour de Vienne à la majesté de l'Empire Romain, on n'a qu'à lire les Protestations de cette Cour, remises à la Dictature de l'Electeur de Mayence, par lesquelles la Reine de Hongrie déclare l'Electio[n] de l'Empereur nulle de toute nullité, quoique faite unanimement, & prétend que la Diette de Francfort est illégitime; voulant soustraire par-là tous les Etats de l'Empire, à l'obéissance qu'ils doivent au Chef qu'ils ont élus.

Tant de faits, tant de démarches ouvertement contraires à l'honneur & à la gloire du nom Allemand, de même qu'aux Constitutions du Corps Germanique, dénotent assez clairement que le dessein de la Cour de Vienne est d'usurper en faveur d'un Prince étranger & non possesseur en Allemagne, la dignité

dignité suprême dévolue par le choix unanime & libre de toute la Nation Germanique , au Sérénissime Electeur de Baviere.

Ce sont des attentats qu'il est contre l'honneur & contre la dignité de tout Electeur , & de tout Prince d'Allemagne , de tolérer plus long tems. Ce seroit une lâcheté affreuse pour les Membres sacrés de ce Collège auguste , institué depuis un tems immémorial dans l'autorité d'élire ses Chefs , que de souffrir le despotisme & la violence avec lesquels la Reine de Hongrie veut leur ravir ce droit , en opprimant si ignominieusement Sa Maj. Imp.

Ce n'est point à l'Empereur que la Reine de Hongrie fait injure , mais bien à ceux qui l'ont élu , & que cette Princesse méprise assez pour les croire insensibles à leur honneur , & d'une foiblesse assez grande pour ne point soutenir dans la personne de S. M. Imp. la plus noble de leurs prérogatives.

Le Roi n'a aucune discussion particulière avec la Reine de Hongrie. Il n'a aucune prétention à sa charge. Il ne veut rien pour lui. Il n'entre qu'en qualité d'Auxiliaire dans une querelle qui ne regarde que la liberté de l'Empire : Mais la guerre ouverte que la Reine de Hongrie vient de déclarer à l'Allemagne , par les hostilités que ses troupes y ont commises , seroit une raison suffisante , s'il n'y en avoit point d'autres , pour justifier la conduite de Sa Majesté.

Si le Roi se croit aujourd'hui obligé , par ces raisons , de prendre un parti violent , ce n'est qu'à regret , & après avoir épuisé toutes les voyes de conciliation.

Il a fait des tentatives auprès du Roi d'Angleterre , lorsque ce Prince étoit campé à Hanau.

L'Empereur déclaroit même alors , que par amour pour la paix , il renonceroit à jamais à toutes les
pré-

prétentions qu'il avoit à la charge de la Maison d'Autriche , moyennant la restitution de ses Etats héréditaires.

Ces conditions avantageuses & pleines de modération , furent rejetées nettement du Ministre Anglois ; marque certaine que l'intention du Roi d'Angleterre n'étoit point de rendre le calme à l'Empire , mais plutôt de profiter de ses troubles.

Le Roi a depuis offert sa médiation , conjointement avec celle de l'Empire , aux Puissances Maritimes , pour procurer une fin de cette guerre fatale : Mais la République de Hollande , sentant les obstacles qu'elle rencontreroit dans la roideur des Cours de Vienne & de Londres , l'a déclinée d'une façon assez cathégorique.

Le Roi , toujours rempli du même zèle , & travaillant avec la même activité à tout ce qui pouvoit rétablir le repos de l'Allemagne , crut qu'en faisant immédiatement des propositions de paix justes & équitables à la Reine de Hongrie , ce seroit le moyen le plus abrégé de faire réussir les vûes salutaires qu'il se proposoit.

Les propositions que l'on avoit faites à Hanaü , furent renouvelées à Vienne. L'Empereur , qui ne vouloit que le bien de l'Empire , s'offrit à tout ; & ce Prince magnanime , en vrai pere de la Patrie , étoit déterminé à y sacrifier ses propres intérêts ; action généreuse qui justifie à jamais le choix qu'on a fait de lui.

Le Roi appuya cette négociation , par les remontrances & par les persuasions les plus pathétiques & les plus fortes : Mais plus l'Empereur marqua de modération , & plus l'on vit dans la Reine de Hongrie une fierté inflexible. Aussi cette Princesse ne doit-elle s'en prendre qu'aux maximes despotiques de son Conseil , si elle voit susciter à ses ennemis de nouveaux Alliés.

Mais en attaquant la liberté Germanique, elle ne pouvoit qu'en réveiller les défenseurs. Et comme elle entreprend de dépouiller les principaux Membres de l'Empire de leurs droits, elle doit trouver juste qu'ils se servent des moyens qu'elle les oblige de choisir pour les maintenir.

La postérité de ces anciens Germains, qui durant tant de siècles ont défendu leur Patrie & leur liberté contre toute la majesté de l'ancien Empire Romain, subsiste encore, & elle saura de même les défendre aujourd'hui contre tous ceux qui osent y attenter.

Tel est l'objet de la Ligue de Francfort, par laquelle les Princes les plus respectables de l'Empire viennent de s'unir, pour s'opposer au bouleversement de l'Allemagne. Le Roi s'est joint à eux, parce qu'il a jugé qu'il est du devoir & de l'intérêt de tout Membre de l'Empire, d'y maintenir le système établi, & d'y secourir les foibles contre l'oppression de ceux qui leur sont supérieurs en force.

Sa Majesté est persuadée que l'usage le plus noble & le plus aigne qu'elle puisse faire des forces que Dieu lui a confiées, est de les employer à soutenir sa Patrie, à qui la Reine de Hongrie veut donner des fers; à venger l'honneur & les droits des Electeurs, que cette Princesse veut leur ravir, & à fournir des secours puissans à l'Empereur pour le maintenir dans ses prérogatives & sur le Trône d'où la Reine de Hongrie voudroit le faire descendre.

En un mot le Roi ne demande rien pour lui même. Il ne s'agit point de ses intérêts personnels. Il n'a recours aux armes que comme à la seule voye de rendre la liberté à l'Empire, de rétablir la dignité de l'Empereur, & de procurer le repos à l'Europe.

Cette pièce, qui par son contenu peut être regardée comme une Déclaration formelle de
guerre

guerre contre la Reine de Hongrie & de Bohême, quoiqu'on s'efforce de la donner sous un autre nom, a été envoyée à tous les Ministres du Roi dans les Cours étrangères.

Les troupes, avant cette exposition des sentimens de Sa Majesté Prussienne, étoient bien de toutes parts en mouvement, mais elles se sont mises depuis en marche vers leurs rendez-vous; elles sont ensemble plus de cent mille hommes, qu'on divise en plusieurs corps, & chacun a sa destination. Le Roi est parti de *Potzdam* le 15. d'Août pour prendre le commandement de son Armée & entamer ensuite ce qui est projeté, soit contre la *Bohême*, soit contre la *Moravie*; le passage par l'Electorat de Saxe est demandé au nom de la Cour de *Francfort*, & la plupart des troupes prennent cette route, avec un grand train de gros canons & de mortiers, & une quantité prodigieuse de munitions de guerre, qu'on a tirées des Arsenaux. Dans ces nouvelles circonstances, le Roi a jugé à propos de faire partir pour la Cour de Russie le Colonel de *Winterfeld* avec des dépêches relatives à sa résolution, & à la destination des troupes qui sont en marche.

Comme ce remuement de Sa Majesté Prussienne prend son sujet en partie du Traité d'Union conclu le premier Juin à *Francfort-sur-le-Meyn* entre les Cours de *Francfort*, de *Berlin*, de *Manheim*, & de *Hesse-Cassel*, ainsi qu'il en est fait mention dans l'Exposé des motifs que nous venons de rapporter, nous donnerons ici un Extrait de ce Traité. Il contient six articles sans le préambule dans lequel il est dit « Que » comme après la mort de l'Empereur Char- » les VI. il s'est élevé de grands differends sur » la succession de la Maison d'Autriche, qui

ont occasionné de si grands troubles dans la
chere Patrie, qu'il est à craindre qu'il n'en
résulte à la fin un renversement total du
système, des loix & des constitutions fonda-
mentales de l'Empire, l'Empereur, le Roi de
Prusse, le Roi de Suede comme Landgrave
de Hesse, & l'Electeur Palatin, animés d'un
zèle de vrais Patriotes Allemands, & voulant
pourvoir à la sûreté du bien public & au
maintien du système de l'Empire, avoient
jugé nécessaire d'arrêter & de conclure le Traité
d'Union suivant, &c.

VII.
Traité d'Union
entre
quatre Puissances.

« Les quatre Puissances Contractantes s'engagent par le premier Article à maintenir les loix & le système de l'Empire sur le pied du Traité de Westphalie & des Constitutions fondamentales; de rétablir le repos dans l'Allemagne, & de défendre l'autorité & le pouvoir attachés à la dignité Impériale.

« Par le second Article, les mêmes Puissances s'engagent d'employer leurs bons offices pour disposer la Cour de Vienne, avant toutes choses, à reconnoître l'Empereur, à délivrer les Archives de l'Empire, & à restituer à Sa Majesté Impériale ses Etats Electoraux & Patrimoniaux, qui sont retenus contre le pacte d'Union, établi ci-devant entre les Electeurs.

« Par le troisième Article, on s'engage à tenir la main, pour que les differends survenus à l'occasion de la succession Autrichienne, soient accommodés à l'amiable par les Etats de l'Empire, ou décidés par un procédé juridique par les mêmes Etats, & qu'en attendant l'on convienne d'un armistice général en Allemagne.

» La

« Le quatrième Article contient des promesses réciproques de garantie.

« En vertu du cinquième les Confédérés s'engagent, au cas que quelques-uns d'entre-eux fût molesté, attaqué ou souffrit du dommage, en haine ou à cause de cette Union, d'assister la partie lésée, sans aucun délai, de toutes leurs forces, & de continuer cette assistance jusqu'à ce que l'agresseur ait donné une satisfaction complète.

« Par le sixième & dernier Article, on est convenu d'inviter tous les Electeurs, & en particulier ceux de *Cologne* & de *Saxe*, d'accéder à cette Union; comme aussi d'y admettre tous les autres Etats de l'Empire qui voudront y prendre part »

Francfort. Les ratifications de ce Traité ont été échangées le 8. Août dans cette Ville. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe & l'Electeur de Cologne sont déjà invités à y accéder, & on attend leur réponse. Cette Cour fera la même invitation aux autres Electeurs, Princes & Etats de l'Empire. En attendant elle a reçu avec de grandes marques de satisfaction la nouvelle que le Roi de Prusse avoit résolu, en conséquence de ce Traité, de faire marcher pour son service un gros corps de troupes; & elle a fait porter le 9. à la Dictature de la Diette un nouveau Decret pour faire supprimer les actes de la Reine de Hongrie & de Bohême, reçus à la même Dictature, se réservant au surplus de faire là dessus les représentations convenables à l'Electeur de Mayence. Nous donnerons ce Decret dans nos mémoires du mois prochain.

Le Comte Jean-Jacques de Truchses-Zayl vient d'être pourvû de la charge de Président du

Conseil Aulique de l'Empire vacante par la mort du Comte d'Ostern; celle de Chambellan de la Cour a été conférée à chacun des Seigneurs, dont voici les noms; savoir, le Comte Joseph-Ferdinand de Reinstein & de Târttenbach, le Comte Ferdinand de Wahl, le Comte Louis-Ernest de Mortaigne, le Comte Maximilien de Thörring-Seefeld, le Comte Hercule Trotti, le Baron Charles de Hacke, le Marquis Pierre de Boarbons, le Baron François-Henri de Dahlberg, le Baron François-Joseph de Gurtenberg, le Baron Charles de Ponickau, le Comte de St. Germain, le Baron de Leutrum, Mr. Frédéric-Guillaume d'Eichstedt, & le Baron Jacques de Koppenstein.

VIII.
*Charges
conferées.*

Le Régiment de Dragons vacant par le décès du Comte d'Oettingen, est donné au Comte de Fugger & de Zinnenberg, Grand Ecuyer. Il s'est fait aussi une création de Majors-Généraux dans laquelle sont compris le Comte d'Envie Colonel du Régiment d'Infanterie du Général Minuzzi, le Baron de Hegnenberg Colonel du Régiment d'Infanterie du Comte de Preysing, le Baron de Wildenstein Colonel du Régiment d'Infanterie du Duc Clément de Bavière, le Colonel de Wolter, & Mr. de Nefs, Colonel du Régiment de Cuirassiers du Général Froberg.

On n'apprend rien de la Saxe depuis le départ du Roi pour la Pologne, si ce n'est qu'il y a des ordres donnés à une partie des troupes de cet Electorat, de sortir de leurs quartiers pour former un camp du côté de Friedberg. Cette résolution paroît prise depuis celle du Roi de Prusse de faire marcher des troupes en faveur de la Cour de Francfort. On est curieux d'en voir les suites; & si la Saxe prend un parti dans les nouvelles

velles circonstances qui se présentent, quel sera ce parti.

L'Electeur de Cologne, qui, comme Sa Maj. Polonoise est à se déclarer sur la réquisition qui lui a été faite d'accéder au nouveau Traité de *Francfort*, s'est rendu dans le cours du mois d'Août à *Hannover*, d'où il a passé à *Hambourg*, devant se rendre delà à *Lubec & Brème*, & retourner ensuite à sa résidence de *Bonn*; voyage dont on ne veut tirer aucune conséquence.

N O R D.

CE que les Cours du Nord nous offrent ce mois-ci de remarquable, se réduit pour celle de *Russie*, à ce que Milord Tirawley, Ambassadeur d'Angleterre, continué à se donner des soins & des mouvemens auprès de ceux de l'Impératrice pour avancer la conclusion de la triple alliance qu'il négocie entre le Roi son Maître, Sa Majesté Czarienne, & la Reine de Hongrie & de Bohême; que le Comte de Rosenberg, Ministre de cette dernière Souveraine auprès du Roi de Prusse, est arrivé de *Berlin* à *Moscow*, chargé d'y mettre la dernière main; & que le but de cette alliance est de procurer à Sa Maj. Hongroise un secours de vingt à trente mille hommes de troupes Russiennes, en renouvelant les stipulations du Traité conclu entre les deux Cours dans l'année 1731.

Mais le Baron de Neuhaus, Ministre de la Cour de *Francfort*, se donne de son côté de grands mouvemens pour prévenir la conclusion de cette triple alliance; & depuis la résolution du Roi de Prusse en faveur de cette même Cour de *Francfort*, le Baron de Mardefeldt, son Ministre, fréquente plus souvent qu'auparavant ceux de la Cour; non-obstant cela, Sa Majesté paroît disposée

disposée à entrer dans l'alliance proposée, soit en fournissant des troupes, soit en fournissant l'équivalent en argent. On remarquera d'ailleurs jusqu'où la Cour de *Francfort* porte son attention à cultiver celle-ci, en ce que le Baron de Neuhaus a remis il y a quelque-tems au Conseiller Privé de Lestocq & à Mr. Brummer, Grand Maréchal de la Cour du Duc Successeur, une Expédition par laquelle il leur est conféré, à l'un & à l'autre, la dignité de Comtes du St. Empire Romain, avec le titre d'*Illustres* & de *Magnifiques*, & avec tous les droits, prérogatives & prééminences attachées à cette dignité, le tout, comme il est dit dans l'Expédition, en considération du mérite personnel de ces Seigneurs, & de leur zèle envers la Maison Impériale de Russie.

Comme Mrs. de Lestocq & de Brummer n'ont accepté l'honneur qui leur est fait, que sous le bon plaisir de l'Impératrice, elle leur a permis d'en profiter, & a fait déclarer à ce sujet au Baron de Neuhaus, qu'elle étoit fort sensible aux distinctions dont son Maître honnoroit les Sujets de l'Empire de Russie qui se rendoient recommandables par leur zèle & leur attachement.

Le 11. Juillet les fiançailles du Prince Successeur avec la jeune Princesse de Zerbst se firent avec les cérémonies ordinaires, par l'Archevêque de *Norvograd*, dans l'Eglise principale de *Moscow*, en présence de l'Impératrice. Depuis ce jour la Princesse a pris le titre de Grande Duchesse. Elle avoit fait la veille sa profession publique de la Religion Grecque, & pris le nom de Catherine-Alexiewna. L'Impératrice lui a fait présent à cette occasion d'un carcan & d'un
nœud

nœud estimés trois cens mille roubles.

On attend un nouveau Ministre de France à la Cour, qui est Mr. d'Aillon; & on apprend de *Riga* que le Marquis de la Chetardie a dû s'arrêter dans le Château de *Jurgensbourg*, à deux lieues de cette Ville, par ordre exprès de l'Impératrice.

Suede. Les troupes de Russie venues dans ce Royaume lors des derniers troubles avec le Danemarck, ayant mis à la voile, sont arrivées le 2. Août à *Degerby* dans l'Isle d'*Aland*, où elles ont été arrêtées par les vents contraires; mais le vent étant redevenu favorable, elles ont continué le 8. leur route, pour retourner dans leur Pays. C'est là ce que nous avons à donner de ce Royaume, & qu'on étoit préparé le 9. du même mois à *Stockholm*, pour y recevoir avec beaucoup d'éclat la Princesse Louise-Ulrique de Prusse, Epouse du Prince Successeur à la Couronne, qui a dû y arriver ce jour-là.

Pologne. On attendoit au commencement d'Août à *Varsovie* des Députés des Etats de *Courlande*, parce que le bruit d'un nouveau Prétendant à ce Duché s'est renouvelé. Ce Prétendant paroît être le Duc Regnant d'*Anhalt-Zerbst*, qui ne manque ou ne manquera sûrement pas d'appui du côté de la Russie. C'est dans la Diète générale qui se tient à *Grodno*, que l'affaire de *Courlande*, pourra bien de manière ou d'autre recevoir enfin son accomplissement. Le 24. Août l'ouverture de cette Diète a dû se faire. Le 4. du même mois qu'on célébroit à la Cour la fête de St. Frédéric dont le Roi porte le nom, & qui est celle de l'institution de l'Ordre de l'Aigle blanc, S. M. créa à cette occasion onze nouveaux Chevaliers du même Ordre.

E I N.